

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 20 JUIN 2014

VOLUME 221

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec et
pour Mme Violette Trépanier
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du
Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du
Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général
des élections du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
VIOLETTE TRÉPANIER	
INTERROGÉE PAR Me PAUL CRÉPEAU	7

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
184E-82 Fournir les divers guides de financement du Parti libéral de 1996 à aujourd'hui	119

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
184P-1935 : Rapport de la Commission d'enquête par Me Jean Moisan du 12 juin 2006	103

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingtième (20e)
2 jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:37:06)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Madame. Bon matin à tous. Est-ce que les
9 avocats peuvent s'identifier, je vous prie?

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
12 Commissaire. On est déjà au poste. Alors, Paul
13 Crépeau pour la Commission.

14 Me KEITH RITI :

15 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Michel Décary pour le Parti libéral du Québec et je
18 suis le procureur également de madame ce matin.

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
21 du Québec.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Madame, Monsieur, Benoit Boucher pour le Procureur

1 général du Québec.

2 Me MÉLISSA CHARLES :

3 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
4 construction du Québec.

5 Me SARAH LIRETTE :

6 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
7 municipalités du Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
10 constructeurs de routes et grands travaux du
11 Québec.

12 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

13 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
14 Québec.

15 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

16 Bonjour. Alexie Lafond pour le DGE.

17 Me PIERRE POULIN :

18 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
19 criminelles et pénales. Bonjour.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Veuillez vous lever pour l'assermentation, je vous
22 prie.

23

24

25

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingtième (20e)
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 VIOLETTE TRÉPANIÉ, retraitée

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Merci. Alors, bon matin, Madame Trépanier.

12 R. Bon matin.

13 Q. **[2]** Madame Trépanier, on va peut-être vous
14 introduire pour les travaux de la Commission.
15 Alors, peut-être nous expliquer un peu votre
16 parcours académique. Vous détenez un baccalauréat
17 en pédagogie de l'Université de Montréal, c'est
18 exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[3]** Et vous avez aussi... vous avez fait de
21 l'enseignement pendant une dizaine d'années.

22 R. Oui, j'étais dans... non, pas tout à fait. J'ai
23 fait de l'enseignement secondaire quatre ou cinq
24 ans.

25 Q. **[4]** O.K.

1 R. Et ensuite, je n'ai plus enseigné pour prendre soin
2 de mes enfants, en fait. Alors, j'ai eu deux
3 enfants à cette époque. Et je suis revenue sur le
4 marché du travail en quatre-vingt-un (81) pour...
5 comme attaché politique d'un député libéral dans
6 ma... dans ma circonscription.

7 Q. [5] Alors, c'est le début de votre carrière
8 politique qui va nous intéresser brièvement. Alors,
9 peut-être juste votre parcours de politicienne,
10 quatre-vingts (80), quatre-vingt-un (81), attachée
11 politique.

12 R. Oui. Et en... et j'ai été... j'étais une bénévole
13 au Parti libéral depuis mil neuf cent soixante-dix-
14 huit (1978) et j'ai fait tous les... les parcours
15 possibles, là. J'ai fait toutes les élections
16 partielles comme dans l'organisation. Je trouve ça
17 important de le dire parce que ça va me servir
18 pour... pour mon travail des dernières années.
19 Alors, je suis devenue députée en mil neuf cent
20 quatre-vingt-cinq (1985) dans un comté très
21 modeste, ouvrier. C'était le comté de Dorion à
22 Montréal qui n'est pas la Ville de Dorion, là,
23 c'est le quartier Villeray, près du Marché Jean-
24 Talon, avec une petite communauté italienne, très
25 francophone. Moi, je suis une personne sociale et

1 je voulais travailler avec... au niveau des gens,
2 au niveau de la communauté. Alors, j'ai été
3 adjointe parlementaire après l'élection au ministre
4 des Affaires municipales et de l'Habitation et je
5 m'occupais spécifiquement des habitations à loyer
6 modique et... Alors, donc c'est... j'ai encore
7 refait un tout de la province à cette époque-là.

8 Ça nous mène jusqu'en mil neuf cent quatre-
9 vingt-neuf (1989) où il y a une autre élection, je
10 suis réélue dans ce comté. Et monsieur Bourassa,
11 avant l'élection de quatre-vingt-neuf (89), je
12 me... en quatre-vingt-neuf (89), mais avant
13 l'élection, il me nomme ministre déléguée à la
14 condition féminine et à la famille. La condition
15 féminine comportait aussi les services de garde, la
16 Régie des rentes du Québec. Et par la suite, en
17 quatre-vingt-neuf (89)... Et aux communautés
18 culturelles, j'allais oublier quelque chose
19 d'important, je suis déléguée aux communautés
20 culturelles.

21 Q. [6] O.K.

22 R. Après l'élection de quatre-vingt-neuf (89), je suis
23 à la famille et à la condition féminine et
24 arrive... toutes ces années-là, et arrive le départ
25 de monsieur Bourassa en quatre-vingt-treize (93),

1 avec un nouveau Premier ministre qui est Daniel
2 Johnson. Et il me confie la solidarité sociale, à
3 l'époque ça s'appelait le ministère de la Sécurité
4 et du Revenu, c'était l'aide sociale, en fait, et
5 l'emploi, et j'ai gardé la condition féminine et la
6 famille.

7 Q. **[7]** De nombreux ministères à vocation sociale.

8 R. À vocation sociale et à clientèle, comme on
9 appelait. Il y avait beaucoup beaucoup de groupes
10 de pression et d'organismes et... et tout ça.

11 Q. **[8]** Et vous...

12 R. Et je ne me suis pas représentée en quatre-vingt-
13 quatorze (94).

14 Q. **[9]** Bien, on peut indiquer pour des raisons
15 personnelles?

16 R. Oui, des raisons de santé.

17 Q. **[10]** O.K.

18 R. Alors, j'ai pris... j'ai pris de longues vacances
19 jusqu'en deux mille (2000). Et à la fin deux mille
20 (2000), une question de hasard - c'est souvent...
21 dans la vie, il y a souvent des hasards - une de
22 mes anciennes attachées politiques m'invite à aller
23 au congrès des membres de l'automne deux mille
24 (2000). Alors j'y suis allée sans arrière-pensée,
25 j'ai jamais eu de plan de carrière... plan de

1 carrière, pour bien être franche avec vous. Alors,
2 là les gens m'ont vue. Ils m'avaient pas vue
3 pendant cinq, six ans, me sachant un peu sur le
4 carreau, et ça leur a donné l'idée de me rappeler.
5 Alors au retour du congrès, quelques semaines
6 après, je reçois un appel de la direction du PLQ,
7 qui me dit : « Nous aimerions instaurer un poste -
8 qui n'existait pas - de direction du financement.
9 Et on voudrait mieux coordonner nos activités dans
10 les comtés. » Et, comme ils le savaient, que
11 j'avais cette expertise-là, que je connaissais...
12 je suis pas connue dans la population, mais à
13 partir de ce matin ça va être un peu différent,
14 mais j'étais très connue dans le parti au niveau
15 des... des instances du parti.

16 Alors donc, j'ai réfléchi très longuement.
17 Parce que, pour avoir été dans le milieu, je savais
18 que c'était... c'était une lourde tâche et,
19 honnêtement, je n'avais pas de réseau d'affaires,
20 mais absolument pas. Mon expérience, mon expertise
21 était dans le domaine social, avec les associations
22 de comtés et tout ça. Alors donc, je leur ai dit :
23 « À deux conditions », ça me tentait, évidemment,
24 une fois que tu tombes dans la soupe, c'est
25 difficile de s'en... de ne plus avoir le goût d'y

1 retourner. Alors donc, j'ai demandé deux choses.
2 J'ai dit : « D'abord, je veux qu'on fasse une... un
3 effort, je veux être directrice, avant tout, du
4 recrutement et du financement. » Mais c'est bien
5 beau aller chercher des contributions mais, si t'as
6 pas de monde dans ton comté... je l'avais vécu dans
7 mon comté, où j'avais travaillé très fort pendant
8 un an, parce que c'était un comté péquiste que
9 j'avais et qui était péquiste depuis des années.
10 Alors donc, j'ai dit : « Il faut vraiment commencer
11 par les membres », et par le... et le financement,
12 qui était très important. Mais, en deuxième lieu,
13 j'insistais pour que, dans mon titre, on ait
14 toujours le recrutement avant.

15 Et, deuxièmement, il faut connaître le
16 milieu politique pour savoir... moi, j'ai quitté à
17 l'élection quatre-vingt-quatorze (94), où on s'est
18 fait défaire à plate couture, et, la madame, elle
19 s'en va et elle revient quand elle commence à peut-
20 être penser qu'il va y avoir une victoire au bout.
21 J'avais vraiment peur d'être considérée comme une
22 « has-been » qui revenait quand c'était le temps.
23 Alors, j'ai demandé trois mois d'essai, j'ai dit :
24 « Si ça fonctionne pas... », je pouvais pas faire
25 ce travail-là dans les comtés. Tu peux pas aller

1 dire au député : « Tu vas faire ci, tu vas faire
2 ça », dans les comptés si t'as pas la crédibilité.
3 Alors, ça a bien fonctionné, alors le trois mois
4 s'est extensionné durant... jusqu'en septembre deux
5 mille treize (2013).

6 Q. **[11]** Septembre deux mille treize (2013).

7 R. Oui.

8 Q. **[12]** Alors, on arrive à cette période-là, où vous
9 avez été responsable, comme vous le dites, du
10 recrutement et du financement, je dirai à
11 l'occasion, du financement et du recrutement, là,
12 mais c'est le titre que vous avez eu au Parti
13 libéral de deux mille un (2001) au trente et un
14 (31) décembre deux mille douze (2012)?

15 R. Oui. Et, au trente et un (31) décembre, je peux
16 peut-être faire cette mise au point là tout de
17 suite, au trente et un (31) décembre ça faisait un
18 bout de temps que je voulais quitter et, bon,
19 monsieur Charest disait toujours : « Reste encore
20 un peu, reste encore un peu. » Alors, à l'élection
21 de deux mille douze (2012), monsieur Charest quitte
22 et je lui avais annoncé avant que je quittais.
23 Alors... Et je ne savais pas qu'il se ferait
24 battre, par exemple. Alors, il... il part, une
25 course à la direction du parti et j'avise le

1 directeur général que je veux quitter. Je ne veux
2 pas commencer un autre mandat, je vais être... je
3 vais être obligée de continuer le mandat, alors je
4 voulais pas ça. J'ai soixante-neuf (69) ans
5 présentement, alors j'avais soixante-sept (67), là.
6 Alors donc, j'ai avisé les trois chefs potentiels
7 et tout était bien beau. Et, de retour au parti, le
8 directeur général y a pensé comme il faut et il me
9 dit : « Écoute, j'aimerais ça... j'aimerais
10 beaucoup que tu restes, à contrat si tu veux,
11 pour... jusqu'à la fin de vos travaux », qui
12 devaient être en avril deux mille quatorze (2014),
13 et aussi pour partir la campagne de financement
14 dans les comtés, deux mille treize (2013). Alors,
15 ce qui a fait que j'ai eu un petit contrat... bien,
16 « un petit contrat », j'étais à contrat jusque...
17 ça devait aller jusqu'en avril deux mille quatorze
18 (2014) mais ça s'est terminé au mois... le onze
19 (11) septembre deux mille treize (2013).

20 Q. **[13]** Alors, depuis, en fait, le premier (1er)
21 janvier deux mille treize (2013), jusqu'en
22 septembre deux mille treize (2013), vous avez
23 continué à travailler au PLQ, comme vous le dites,
24 à contrat.

25 R. Oui.

1 Q. **[14]** Essentiellement, est-ce qu'on peut le résumer,
2 pour suivre les travaux de la commission d'enquête
3 ici et, comme vous dites, aussi pour préparer la
4 campagne de financement?

5 R. Oui, c'est ça. Avant tout pour préparer la campagne
6 de financement en deux mille treize (2013), parce
7 que j'imagine qu'on va l'aborder. Alors, on a une
8 grosse structure puis, bon, tout ça. Mais aussi
9 j'étais là depuis treize (13) ans, vous savez que
10 dans les... les partis politiques ça bouge
11 beaucoup. Il y avait une direction générale
12 relativement nouvelle et lorsqu'on faisait
13 référence à des dossiers qui... à votre commission,
14 j'étais un petit peu la mémoire, là, je savais où
15 aller chercher les documents puis tout ça. Alors
16 donc, en gros, c'est ça.

17 Q. **[15]** O.K. Je voudrais juste revenir un petit avant
18 votre entrée, votre retour au parti. En jan...
19 c'est début janvier deux mille un (2001), quand
20 vous avez commencé à agir à titre de responsable du
21 financement et recrutement?

22 R. Oui. En fait, je suis arrivée... c'est une
23 grosse... le Parti libéral c'est une grosse
24 organisation, je suis arrivée avec le titre de...
25 de directrice du recrutement et du financement,

1 j'ai commencé avec le recrutement. Et la première
2 personne, je vais la nommer, c'est une madame
3 Jacqueline Huot qui était au parti puis qui vient
4 me voir puis qui dit : « Violette, il faut
5 absolument qu'on voie au membership, ça a pas de
6 bon sens, on a déjà eu deux cent mille (200 000)
7 membres au Parti libéral du Québec, c'est
8 catastrophique, ça fait un bout de temps qu'on s'en
9 occupe pas » bon, et caetera ou moins, où il y
10 avait pas vraiment de personne responsable. Alors
11 donc, j'ai fait un... un envoi massif dans le
12 premier mois et dans trois semaines, on a reçu
13 trente-deux mille adhésions. Alors, je me suis
14 dit : « Il y a quelque chose là, il faut aller les
15 chercher. Ils sont là, mais ils viennent pas à
16 nous, ils renouvellent pas leur carte. » Alors,
17 c'est ça que j'ai fait en premier et j'ai... j'ai
18 été... je m'occupais de financement aussi, mais
19 beaucoup plus dans les comtés, refaire les
20 structures de comtés, refaire nos documents et tout
21 ça. Et je m'occupais moins de... de l'autre partie
22 nationale. J'y étais, mais j'avais moins de
23 contrôle avant l'élection deux mille quatre (2004),
24 là, j'avais moins... deux mille trois (2003),
25 excusez-moi.

1 Q. **[16]** Alors pour les fins de nos travaux,
2 maintenant, on va peut-être rentrer un peu plus
3 dans le vif du sujet. Nous... pouvez-vous nous
4 expliquer, au moment où vous arrivez en deux mille
5 un (2001) alors nous expliquer dans quel état...
6 comment fonctionnait le financement du Parti
7 libéral avant votre arrivée? Comment vous prenez
8 l'état de la chose, là?

9 R. Oui. En fait, nous avons toujours eu une très bonne
10 organisation au parti. Là, on était dans des années
11 de... d'opposition.

12 Q. **[17]** De vaches maigres?

13 R. Oui, je l'ai pas dit, là, mais on était dans des
14 années d'opposition, alors les organisations, c'est
15 toujours un peu plus difficile, ça se réveille
16 lorsque les élections se rapprochent. Alors... mais
17 on a toujours été extrêmement structuré. Alors, la
18 structure, si vous voulez que je vous parle de
19 quelle est notre structure, elle était la même à
20 cette époque-là que maintenant, mais la
21 coordination des... pour nous, au Parti libéral,
22 l'important, dans le financement, on fonctionne
23 beaucoup par le... par des activités. Alors, il y
24 avait moins de coordination puis c'était les
25 coordonnateurs de chaque région qui s'en occupait.

1 Alors, on a centralisé ça. Alors ça, c'était...
2 alors donc, c'était d'une part, ça, et il y avait
3 un niveau, je sais où vous voulez me parler, il y
4 avait aussi un secteur... il y avait des
5 contributions nationales qui se faisaient. Alors
6 c'était un peu la... la même structure, tout le
7 monde, il y avait des gens en place partout.

8 Q. **[18]** Il y a rien qui a changé. C'est peut-être au
9 niveau de la coordination et le fait que vous avez
10 pris charge de ça?

11 R. En fait, c'est au niveau de la coordination, on
12 a... on a... là, on parle de deux mille un (2001),
13 là...

14 Q. **[19]** Oui, oui.

15 R. ... ça va se... ça va changer avec les années, mais
16 en deux mille un (2001), on a revu nos
17 circonscriptions, on a revu nos... nos méthodes
18 de... on avait... les méthodes de financement
19 étaient les mêmes, si vous voulez qu'on vous en
20 parle, on va vous en parler, mais on est retourné
21 dans les comtés et puis on leur a dit : « Bon,
22 c'est important le recrutement, c'est important »
23 et là, on en a fait une priorité, si vous voulez.
24 Et de recrutement et de financement, toujours avec
25 l'échéancier de l'élection qu'on voyait. Mais on

1 est en deux mille un (2001), là.

2 Q. **[20]** O.K.

3 R. Alors, on voyait, là, que ça s'en venait quelques
4 années plus tard.

5 Q. **[21]** Qui... qui... le financement en deux mille un
6 (2001), on se met au moment où vous arrivez. Le
7 financement est sous la responsabilité de qui au
8 Parti libéral?

9 R. Bon. En fait...

10 Q. **[22]** Quel permanent?

11 R. O.K. Alors donc, il y a une direction générale...
12 vous voulez dire avant que j'arrive?

13 Q. **[23]** Oui.

14 R. Il y a une direction générale, il y a un directeur
15 général, il y a un directeur de l'administration et
16 des finances qui lui, j'ai pris une partie de sa
17 fonction. En fait, c'est lui qui coordonnait ça
18 avec l'ensemble de toutes ses tâches de
19 l'administration du parti. Et c'est pas... ce type-
20 là était là depuis de nombreuses années, pour qui
21 j'ai beaucoup de respect, mais c'est pas un gars de
22 terrain, tu sais, c'est pas... il était moins...
23 Moins que moi, en tout cas, un gars de terrain. Il
24 y avait une commission des finances, il y avait un
25 comité exécutif, bon, il y avait toutes ces

1 structures-là. Mais on... on fonctionnait avec...
2 avec les coordonnateurs dans les comtés.

3 Puis un parti politique, c'est comme un...
4 c'est comme un... ça... c'est comme un accordéon,
5 là. Plus on approche de l'élection, plus le
6 personnel augmente puis on augmente le nombre de
7 coordonnateurs dans les régions pour que ça soit
8 plus ciblé. Et ça diminue. Alors moi, quand je suis
9 arrivée, on était au minimum, là, en deux mille un
10 (2001) et là, on a augmenté nos coordonnateurs pour
11 se préparer pour l'élection. Alors... et il y avait
12 déjà une équipe nationale qui s'occupait d'aller
13 chercher des contributions plus nationales. Il y
14 avait déjà une équipe... une équipe en place.

15 Q. **[24]** Est-ce que monsieur Tommy D'Errico est
16 toujours dans le portrait en deux mille un (2001)
17 au niveau du financement?

18 R. Non. Monsieur Tommy D'Errico, je pense que Robert
19 Benoît l'a mentionné hier, a quitté le parti au
20 début des années quatre-vingt-neuf (89) ou dix
21 (90), je pense parce que monsieur Benoît a dit hier
22 que ça s'est fait... excusez, avant ça parce qu'il
23 a dit que ça s'était fait durant sa présidence.

24 Q. **[25]** Donc, avant quatre-vingt-neuf (89)?

25 R. Alors moi, je savais pas qu'en... mais je... je ne

1 l'ai jamais vu, là, dans...

2 Q. **[26]** O.K. Vous l'avez pas vu.

3 R. Ni... ni physiquement, ni dans nos structures, là.

4 Q. **[27]** Et de l'époque où il était au parti, Monsieur
5 D'Errico, vous souvenez-vous de son titre?

6 R. Non. C'était un bénévole.

7 Q. **[28]** Oui. Est-ce qu'il était président de la
8 commission des finances?

9 R. Je ne saurais vous dire.

10 Q. **[29]** O.K.

11 R. Je ne saurais vous dire.

12 Q. **[30]** Est-ce que... quand vous arrivez en place, qui
13 est le président du... de la... du comité des
14 finances ou... je veux lui donner son titre exact?

15 R. Oui. Bon, quand je suis arrivé en poste, il y avait
16 une commission des finances qui s'est transformée
17 par la suite... attendez... je... le président...
18 le premier président de Commission des finances
19 dont je me souviens, c'est peut-être en deux mille
20 deux (2002), il s'appelait Pierre Saucier.

21 Q. **[31]** Alors, la Commission des finances, c'est comme
22 ça que vous l'appellez, le terme exact?

23 R. Oui. Bien, à cette époque-là, c'était la Commission
24 des finances, mais qui... bon, on connaît le rôle
25 de la Commission des finances, mais dans les années

1 deux mille un (2001), deux mille deux (2002), ça
2 s'était élargi puis c'était presque devenu un
3 comité de financement. Tu sais, c'était des gens de
4 chacune des régions qui faisaient aussi du
5 financement dans leur région. Alors, donc, après on
6 a changé la formule, après deux mille trois (2003).
7 Mais en deux mille un (2001) c'était monsieur
8 Pierre Saucier - là vous allez me demander qu'est-
9 ce qu'il fait dans la vie, je ne le sais pas trop -
10 qui était président de la Commission des finances.
11 C'est de la famille Saucier d'Abitibi.

12 Q. **[32]** Et est-ce que, savez-vous si la Commission des
13 finances a été abolie en deux mille trois (2003)
14 par monsieur Charest?

15 R. Après l'élection.

16 Q. **[33]** Oui?

17 R. Après l'élection, c'est la direction du Parti. En
18 fait, ce n'est pas monsieur Charest qui l'a abolie,
19 c'est la direction du Parti, comme je vous dis, qui
20 a considéré que c'était rendu une Commission de
21 finances qu'il y avait trente (30) personnes là-
22 dessus. Alors, donc, ils ont pris les fonctions
23 dévolues à une Commission des finances et ils ont
24 appelé ça d'un autre nom. Ils ont appelé ça un
25 comité de vérification et je ne sais pas le titre

1 exact, là, alors qui est devenu vraiment pour
2 remplir ce rôle de chien de garde du Parti.

3 Q. **[34]** Alors, de chien de garde, mais est-ce que ce
4 nouveau comité-là avait comme fonction de fixer des
5 objectifs de financement, d'organiser des activités
6 de financement?

7 R. Non. Non. Là, vous me parlez d'après deux mille
8 trois (2003)?

9 Q. **[35]** Oui.

10 R. Alors, non, pas du tout. C'était l'administration.
11 Il y avait sur ce comité-là, là je vous parle de
12 mémoire parce que je n'y siégeais pas. Alors, il y
13 avait un député, il y avait des membres de
14 l'exécutif. C'était surtout des membres de
15 l'exécutif qui étaient tous des bénévoles, là. Ça
16 c'était le comité de vérification et... bon, je
17 pense que les gens du Parti libéral pourraient nous
18 donner le vrai titre, là je ne l'ai pas.

19 Mais si on parle d'objectifs, est-ce que
20 c'est le moment de vous expliquer comment on les
21 fixait?

22 Q. **[36]** Pas tout de suite. On y arrivera après.

23 R. Non? Alors, pouvez-vous me répéter votre question?

24 Q. **[37]** Alors, est-ce que c'était le rôle de ce
25 comité-là, de vérification, que vous appelez...

1 R. Oui.

2 Q. **[38]** ... d'organiser le financement ou de le... de
3 voir par la suite, après les activités de
4 financement, s'assurer que les règles du Parti
5 étaient suivies?

6 R. Non. Non. Les objectifs du financement étaient
7 fixés ultimement par le conseil général.

8 Q. **[39]** En début d'année?

9 R. En début d'année. Mais ils étaient... mais le
10 comité des finances, tous ces gens-là faisaient
11 partie de l'exécutif et avaient évidemment un mot à
12 dire dans la planification financière du Parti,
13 parce qu'en début d'année, on organisait, on avait
14 un conseil général et on n'adoptait pas seulement
15 les objectifs, là. C'était toute la planification
16 financière.

17 Alors, au départ, il y avait la direction
18 générale, le directeur général, le directeur des
19 finances, préparaient une proposition de
20 planification financière dans laquelle étaient les
21 objectifs de financement. Alors, c'était proposé à
22 l'exécutif du Parti après une discussion à
23 l'exécutif du Parti, auquel exécutif du Parti
24 siégeaient trois députés.

25 Alors, parce que j'ai entendu madame

1 Normandea dire hier : « On était informés. » C'est
2 vrai, mais il y avait un... il y avait trois
3 députés sur l'exécutif du Parti. Lorsque... Oui?

4 Q. [40] Oui, bien, je vais juste me permettre, on est
5 peut-être un petit peu moins dans les structures,
6 je voudrais juste vous ramener maintenant, on va
7 faire un petit pas en arrière, deux mille un
8 (2001). Et j'aimerais que vous nous parliez
9 maintenant de la présence de monsieur Marc Bibeau.
10 Qui est-il dans le financement du Parti libéral au
11 moment où vous arrivez en deux mille un (2001)?

12 R. Bon. Au moment où j'arrive en deux mille un (2001),
13 il est déjà là. Alors, je ne le connais pas et
14 c'est un bénévole que je ne vois pas, mais quand
15 j'ai pris le poste, on m'avait dit : « Il y a quand
16 même un comité de financement national. » À
17 l'époque, on appelait ça sectoriel, ça a été une
18 des premières choses que j'ai faite, changer tous
19 les termes en arrivant.

20 Je reviens à monsieur Bibeau. Il était un
21 bénévole et il était déjà considéré comme un ami de
22 monsieur... On m'a dit, c'est un ami aussi de
23 monsieur Charest, c'est un homme qui a d'immenses
24 réseaux de connaissances, pas seulement d'affaires,
25 mais qui est impliqué dans toutes sortes de causes.

1 Pour Leucan, la Croix-Rouge, il est dans Tennis
2 Canada, il connaît toutes les grandes familles du
3 Québec, le Québec inc., il les connaît tous. Alors,
4 moi je suis persuadée qu'il arrive de la filière
5 bleue avec monsieur Charest.

6 Q. **[41]** C'est le groupe de monsieur Charest qui est
7 arrivé d'Ottawa?

8 R. C'est ça. Mais je me trompais. J'ai appris par la
9 suite que monsieur Charest, c'est un libéral
10 fédéral, c'est surtout un fédéraliste, vraiment un
11 grand fédéraliste, et qui lui s'est impliqué par
12 conviction. Il est arrivé... il était là dans le
13 comté de... il était militant, bizarre, il était
14 donateur militant et posait des affiches dans le
15 comté de Geoff Kelley, c'était son comté de
16 résidence.

17 Q. **[42]** Là, vous parlez de monsieur Bibeau ou de
18 monsieur Charest? Excusez.

19 R. Je parle de monsieur Bibeau.

20 Q. **[43]** Oui, ça va, merci.

21 R. Alors... monsieur Marc Bibeau... Alors, monsieur
22 Charest est arrivé. Là, il regarde... en quatre-
23 vingt-dix-huit (98), là on était... là on était
24 en... on était vraiment dans l'opposition. On fait
25 l'élection, on se fait battre à l'élection en

1 quatre-vingt-dix-huit (98) avec une pluralité des
2 voix. Je sais pas si... si vous vous souvenez.
3 Alors, donc, il y a quelqu'un, c'est un oui-dire,
4 je pense que je le nommerai pas, a dit : « Je
5 connais quelqu'un qui pourrait t'aider dans le...
6 dans le financement, il s'appelle Marc Bibeau. »
7 Alors, monsieur Charest l'a appelé et ils se sont
8 rencontrés, puis il a dit : « Est-ce que tu peux
9 m'aider? » Et il a dit : « Oui. » Et puis, ils sont
10 devenus amis par la suite, et les familles sont
11 devenues amies par la suite également.

12 Alors, donc, quand j'arrive, moi, en deux
13 mille un (2001), il est là, lui, depuis quatre-
14 vingt-dix-huit (98); quatre-vingt-dix-neuf (99),
15 deux mille (2000), deux mille un (2001).

16 Q. **[44]** Qu'est-ce qu'il a fait entre quatre-vingt-dix-
17 huit (98) et deux mille un (2001)?

18 R. Je vais vous dire qu'il m'a dit que...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[45]** Monsieur Bibeau? Monsieur Bibeau, vous voulez
21 dire?

22 R. Vous me parlez de monsieur Bibeau...

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[46]** Oui, oui.

25 R. ... ou de monsieur Char... Je parle toujours de

1 monsieur Bibeau.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[47]** O.K.

4 R. Monsieur Bibeau m'a dit - ça, c'est lui qui me l'a
5 dit - il dit : « En tout respect, Jean est mal
6 connu puis moi, je vais le faire connaître dans le
7 milieu d'affaires de Montréal. Et puis, c'est sûr
8 que quand ils vont le connaître, ils vont
9 l'apprécier puis lui... » Je pense que monsieur
10 Charest avait... ne connaissait pas tout le milieu
11 d'affaires, il ne connaissait pas toutes les
12 relations de monsieur Bibeau à mon avis. Alors,
13 donc, ils ont... il... il l'a mis en con... il a
14 mis, Marc Bibeau a mis monsieur Charest en contact
15 avec ses connaissances et ça a commencé comme ça.

16 Alors, il allait rencontrer des gens et
17 c'est sûr que lui était là aussi pour faire du
18 financement, puis il disait : « Écoute, on a besoin
19 d'aide. Si vous voulez nous aider, vos
20 contributions sont les bienvenues. »

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[48]** Monsieur Benoît nous a donné l'exemple hier,
23 vous l'avez entendu, vous nous l'avez dit...

24 R. Oui.

25 Q. **[49]** ... a donné l'exemple d'une... du fonds que

1 monsieur Charest s'est monté pour la campagne au
2 leadership en quatre-vingt-dix-huit (98), a dit :
3 « Il a été capable de lever un demi-million (0,5 M)
4 en une journée. » Je pense que c'est les termes que
5 monsieur Benoît a employés. Êtes-vous au courant de
6 cette...

7 R. Non.

8 Q. **[50]** Non?

9 R. Je ne suis pas au courant de ça. J'étais pas là.
10 Mais chose certaine, il y avait rien de...
11 honnêtement, ramasser un demi-million (0,5 M) dans
12 une journée, là, il faudrait qu'on me le démontre,
13 parce que même quand tu t'appelles... Ça, j'ai
14 beaucoup de difficulté à croire ça. Mais vous vous
15 souvenez... je dis oui et non parce que... vous
16 vous souvenez de la popularité de Jean Charest
17 quand il est arrivé avant l'élection en quatre-
18 vingt-dix-huit (98)? Les sondages avaient fait un
19 bond épouvantable, il était... quand il est arrivé
20 comme chef, et ça a redescendu après. Alors,
21 c'est... là, il a fait sa campagne de financement
22 croyant qu'il aurait un opposant. J'ai appris hier
23 qu'il en a déjà eu un; je ne le savais pas. Alors,
24 c'est tout à fait normal qu'il reste des fonds dans
25 un... une course à la chefferie. On a fait la même

1 chose avec Robert Bourassa; là, j'y étais très
2 impliquée, vraiment aux premières loges en mil neuf
3 cent quatre-vingt-trois (1983). Il y a eu un
4 surplus, puis on... on a fait une fon... le Parti
5 libéral a fait une fondation Robert Bourassa, alors
6 c'est tout à fait normal. Et je pense que monsieur
7 Charest s'est... au dire de monsieur Benoît, il
8 avait choisi, lui, de remettre l'argent à chacun
9 des... des donateurs.

10 Q. **[51]** Alors, si..

11 R. Alors, moi, j'ai pas connaissance de ça.

12 Q. **[52]** O.K.

13 R. Je trouve ça beaucoup mais c'est pas impossible.

14 Q. **[53]** Bon. Alors, on se ramène maintenant en deux
15 mille un (2001) avec votre arrivée, et monsieur
16 Bibeau s'occupe à ce moment-là, c'est vous qui avez
17 employé le terme du milieu... le sectoriel.

18 R. Oui.

19 Q. **[54]** Alors, c'est l'approche des grandes
20 entreprises?

21 R. Non. En fait, lui, il a appelé... il a... il a
22 appelé tout son réseau qui est... pas tout au
23 départ, là, mais avec... avec les... son... avec
24 son réseau d'affaires, évidemment, et son réseau...
25 plus que ça parce qu'on voyait beaucoup de monde du

1 hockey. On voyait beaucoup de monde du tennis. Il y
2 avait dans toutes... Il a appelé ses réseaux.

3 Q. **[55]** O.K. Dans toutes ses sphères d'activités,
4 aussi bien loisir, là on voit hockey...

5 R. Oui.

6 Q. **[56]** ... que milieu des affaires...

7 R. Et...

8 Q. **[57]** ... monsieur Bibeau à l'époque, c'est
9 l'entreprise Schok... c'est toujours l'entreprise
10 Schokbéton?

11 R. Non.

12 Q. **[58]** Non?

13 R. Monsieur... monsieur Bibeau est... monsieur Marc
14 Bibeau...

15 Q. **[59]** Oui.

16 R. On peut se confondre dans les Bibeau, on en a
17 beaucoup dans nos organisations. Marc Bibeau, il
18 est sur le conseil d'administration de Schokbéton,
19 il est vrai. Mais lui, c'est son frère Robert qui
20 gère Schokbéton. Lui, il gère Beauward, qui sont
21 des... des... en fait, c'est... c'est... c'est de
22 l'immobilier. Il gère des locaux. C'est...

23 Q. **[60]** Centres d'achats et...

24 R. Oui, exactement.

25 Q. **[61]** ... et des bureaux...

- 1 R. Des bureaux.
- 2 Q. **[62]** ... en location.
- 3 R. C'est ça.
- 4 Q. **[63]** O.K.
- 5 R. Je dis pas qu'ils sont pas au courant des... mais
- 6 c'est pas lui qui est dans la gestion de
- 7 Schokbéton.
- 8 Q. **[64]** O.K.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Q. **[65]** Mais il est actionnaire, tout de même...
- 11 R. Oui, oui, oui, oui.
- 12 Q. **[66]** ... de Schokbéton.
- 13 R. Oui, oui. Je vous l'ai dit qu'il était présent...
- 14 Me PAUL CRÉPEAU :
- 15 Q. **[67]** C'est une entreprise familiale.
- 16 R. C'est une entreprise familiale et pour finir le
- 17 chapi... ce chapitre-là, c'est une fa... monsieur
- 18 Marc Bibeau, c'est une famille très... tissée
- 19 serrée, et il est tissé serré dans ses amitiés
- 20 aussi. Et c'est comme ça que c'est devenu, avec
- 21 monsieur Charest, c'est devenu pas seulement un
- 22 collègue, un premier ministre, mais un ami aussi.
- 23 Q. **[68]** Alors, monsieur Bibeau est déjà impliqué dans
- 24 le financement qu'on... qu'on va appelé... qu'on a
- 25 appelé sectoriel déjà en deux mille un (2001)?

1 R. Oui. Je veux juste dire, on va y revenir sûrement,
2 je veux revenir là-dessus éventuellement, parce que
3 quand on parle de sectoriel dans nos rapports
4 financiers puis dans les chiffres que vous voyez,
5 c'est pas du tout ce que vous pensez. Ça c'est une
6 petite partie, mais il y a beaucoup d'autres...
7 d'autres argents qui allaient là. D'autres
8 fonctions du parti. Alors, je pense que ça va être
9 important de l'expliqué, ça a été tellement
10 galvaudé... ce qu'on appelle le 127, là.

11 Q. **[69]** Oui.

12 R. Parce que le 127, sectoriel, national, c'est toute
13 la même chose.

14 Q. **[70]** Puis peut-être... je vais vous diriger, il y a
15 cent vingt-cinq (125) comtés qui portent...

16 R. Oui.

17 Q. **[71]** ... dans la comptabilité du PLQ, il y a les
18 cent vingt-cinq (125) comtés qui portent les
19 numéros 1 à 125. La colonne 126 c'est le
20 membership, les cotisations des membres et 127
21 c'est le grand chapeau, qui s'appelle le sectoriel?

22 R. Oui, mais attendez...

23 Q. **[72]** Lequel va se découper en de nombreuses autres
24 sous-activités?

25 R. Bon. Alors, si vous me permettez.

1 Q. [73] Oui.

2 R. Le 125 comtés, le cent vingt-sixième, pourquoi il y
3 a un cent vingt-sixième comté? C'est parce que
4 quand tu deviens membre il y a un ballottage. Tu
5 envoies dix dollars (10 \$) au parti... par exemple,
6 madame X envoie dix dollars (10 \$) au parti : « Je
7 veux être membre dans tel comté. » On demande au
8 comté : « Il y a-tu quelque chose », et tout ça.
9 Alors, cette somme d'argent là est en ballottage
10 pour un bout de temps. À la fin de l'année, ce
11 compte-là est à zéro.

12 Le 127, et là je vais prendre le temps de
13 l'expliquer parce que ça s'est jamais expliqué, ça
14 a parti tout croche et puis je vais vous donner
15 exactement ce que c'est.

16 On divise notre financement au parti, il y
17 a toujours une partie qui va... quand on fait des
18 contributions, quand les comtés font du
19 financement, il y en a une partie qui est pour le
20 fonds électoral du comté, pour le fonctionnement du
21 comté, et une partie pour le parti, pour la
22 permanence du parti. Alors, on a divisé les sommes
23 parce que les... les profits, s'ils sont ramassés
24 dans les partis... dans les comtés, il y a pas le
25 même profit dans le comté que si ça reste au parti,

1 l'argent reste au parti. Alors donc, pour résumer,
2 là, c'est que le 127 c'est le compte où toutes les
3 contributions financières qui arrivent au parti,
4 légales, dites dans nos documents, transmises au
5 DGEQ mais dont les profits restent au parti. Alors,
6 c'est pas un compte occulte, un comté virtuel puis
7 des comptes aux Bahamas, là. Ce sont toutes des
8 contributions qui sont déclarées au DGE, mais si
9 monsieur X me donne cent dollars (100 \$), puis
10 c'est encore comme ça sur le site du DGE, vous
11 pouvez donner à un comté ou vous pouvez donner au
12 parti.

13 Q. [74] Oui.

14 R. Alors, si vous faites une contribution au DGE, vous
15 donnez au parti, il va y en avoir un tiers qui va
16 s'en aller pour les fonds électoraux (sic), et
17 caetera, et caetera. Si vous dites : « Je le fais à
18 l'instance du Parti libéral du Québec », le cent
19 piastres (100 \$) s'en vient au parti, tous les
20 profits.

21 Q. [75] Alors, plusieurs témoins nous ont déjà
22 expliqué un peu cette mécanique-là...

23 R. Oui, mais c'est... c'est pas... il y a des gens qui
24 pensent, puis ça a été très galvaudé, que c'est des
25 contributions cachées ou que c'était pas dit. Et on

1 a même montré, à un moment donné, un tableau qui
2 avait été dans les journaux, je sais que ça venait
3 des documents qu'on avait trouvés au parti, mais ça
4 a été expliqué récemment, mais c'est pas sorti dans
5 les médias; je veux juste le dire.

6 Vous savez le... le fameux quatre cent
7 vingt-neuf mille dollars (429 000 \$), là, qu'on
8 cherchait durant l'élection. On dit : « On a... il
9 y a un comté virtuel, 127, il y a sept cent mille
10 dollars (700 000 \$) qu'on trouve pas. » Quatre cent
11 vingt-neuf mille dollars (429 000 \$), une activité,
12 et puis d'autres activités pour cent trois mille
13 dollars (300 000 \$). Ça c'était une extraction...
14 Et on est en deux mille un (2001), en passant. Là
15 ça c'est une extraction de notre... de notre
16 système informatique à une date donnée pour le
17 compte 127. Alors, dans le compte 127, cette fois-
18 là, tu avais, par exemple, « congrès jeunes »,
19 quinze mille quelque chose. Ça c'est des gens qui
20 ont contribué pour aller au congrès jeunes, mais il
21 y a pas de profit là-dedans, on a payé leurs
22 inscriptions. C'est là. Si on fait des activités
23 nationales et tout ça, c'est là. Il y avait, entre
24 autres, là-dedans, une activité à Québec, un golf à
25 Québec, mettons, il était rendu à vingt-cinq mille

1 piastres (25 000 \$); il était là-dedans.

2 Q. **[76]** Madame Trépanier...

3 R. Et il y avait MB...

4 Q. **[77]** Oui.

5 R. ... quatre cent vingt-neuf mille (429 000), ça
6 c'était les contributions... MB, c'était clair que
7 c'était Marc Bibeau avait ramassé, à ce moment-là,
8 dans l'année. Alors, pour les retrouver il fallait
9 pas regarder dans la colonne des activités, c'est
10 pas des activités. Il fallait aller dans les... la
11 liste des donateurs. Vous savez, Robert Benoît vous
12 a dit hier que, moi, j'ai instauré la liste par
13 ordre alphabétique. Alors donc, il fallait
14 décortiquer le quatre cent vingt-neuf mille
15 (429 000). Mais toutes les contributions étaient
16 légales, c'était pas une activité, Marc Bibeau, il
17 en fait pas d'activités, et c'était déclaré.

18 Q. **[78]** Bon.

19 R. J'espère que c'est clair.

20 Q. **[79]** Et, dans le 127, vous avez dit qu'il y a
21 plusieurs types d'activités, on va parler du
22 cocktail des femmes, on va parler de... de
23 différentes activités nationales, des contributions
24 qui sont envoyées directement au Parti libéral du
25 Québec sans être associées à une association de

1 comté. Et il va y avoir le 127.51...

2 R. Oui.

3 Q. **[80]** ... qui sont des contributions sous le chapeau
4 de monsieur Bibeau?

5 R. Oui.

6 Q. **[81]** O.K. Donc, point 51 c'est Marc Bibeau. Et il y
7 en a plusieurs autres, 127 point... alors, je donne
8 l'exemple, là, parce que j'ai pas le tableau devant
9 moi, mais comme l'activité cocktail des femmes, ça
10 peut-être le point 22 et... Chaque activité a
11 son... ses décimales après 127 et dans le cas de
12 monsieur Bibeau, sous sa responsabilité, c'est .51.

13 R. Oui. J'aime bien l'expression « sous sa
14 responsabilité » parce que ça veut pas dire que
15 c'est lui qui les a tous contribués... sollicités
16 un par un.

17 Q. **[82]** O.K.

18 R. Mais lui avait des solliciteurs...

19 Q. **[83]** Son réseau?

20 R. ... il rencontrait son réseau. Bien la personne qui
21 sollicitait un réseau, on le mettait sous l'onglet
22 de Marc Bibeau.

23 Q. **[84]** O.K.

24 (10:12:57)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[85]** Donc, si je comprends bien, parce que je
3 voudrais un peu mieux comprendre, si je comprends
4 bien, les sollicitations de Marc Bibeau, elles
5 étaient comptées dans le cent vingt-septième (127e)
6 comté?

7 R. Cent vingt-septième (127e) compte.

8 Q. **[86]** Compte.

9 R. C'est pas un comté. C'est pas... c'est une ligne
10 comptable, ça 127.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[87]** C'est une ligne comp...

13 R. Oui et non . Monsieur Bibeau disait, par exemple,
14 à... la façon qu'on... à un moment donné, on a
15 jumelé nos forces, là, et puis on a travaillé de
16 concert pour les comtés, en début deux mille un
17 (2001), là, mais quand je suis arrivée, là, lui
18 faisait juste le national, mais après ça, ça a
19 changé. Là, par exemple, de deux façons, on allait
20 voir les députés, vous en avez entendu parler
21 quelques fois, on allait voir les députés puis
22 dire : « As-tu besoin d'aide? Qu'est-ce qui arrive?
23 Es-tu capable d'atteindre ton objectif? Qu'est-ce
24 qu'on peut faire pour t'aider? » Il était, mettons,
25 dans tel coin de Montréal, monsieur Bibeau disait :

1 « Ah, moi je connais quelqu'un dans ce coin-là, je
2 vais l'appeler. » Il appelait la personne, il dit :
3 « Peux-tu m'aider? Tu as deux choix, tu as deux
4 façons de le faire. Est-ce que tu veux me... me
5 ramasser des contributions dans ton réseau ou si tu
6 aimerais faire un événement de financement pour
7 telle personne? Ou si tu veux faire du financement
8 pour le parti? » Alors si, mettons, le... le
9 solliciteur A de monsieur Bibeau décide de faire un
10 événement pour le comté X, bien les contributions
11 pouvaient alors... cette personne-là se jumelait au
12 comté et devenait, pour des années, très souvent,
13 un des organisateurs d'un événement de tel comté.
14 Alors là, ces contributions-là allaient dans le
15 comté.

16 Q. **[88]** Je voudrais juste valider avec vous, Madame
17 Trépanier, dans les sous-cotations de 127, on a dit
18 .51 Marc Bibeau. Si je vous disais, de mémoire, en
19 deux mille un (2001), savez-vous qui était... qui
20 est-ce que c'était le .50?

21 R. Non, j'ai... à un moment donné, je me suis posé la
22 question quand on a commencé à suivre les travaux
23 et j'ai été voir notre... notre informaticien au
24 parti. J'ai dit : « Pourquoi tu as trente (30), ça
25 c'est l'activité des femmes à Québec puis cinquante

1 et un (51) c'est Bibeau... » puis bon. Bien, il
2 dit : « Il y a aucun... c'est un hasard. À un
3 moment donné, tu m'as dit : « Fais un compte
4 particulier - je vais vous dire pour quoi après -
5 pour Marc Bibeau, j'étais rendu à la ligne 51, j'ai
6 mis 51. » Il y avait aucun, aucun...

7 Q. **[89]** Il y a pas... il y a pas de logique en arrière
8 de ça?

9 R. Non. Non. Non.

10 Q. **[90]** Si je vous disais, là, par exemple, là, il y
11 avait 127.57, monsieur Alain Paquin qui est
12 l'organisateur, l'agent officiel du parti.

13 R. Oui. C'est que...

14 Q. **[91]** Est-ce que... est-ce que c'est exact, ça, que
15 monsieur Paquin avait sa ligne?

16 R. Honnêtement...

17 Q. **[92]** En deux mille un (2001)?

18 R. ... vous me l'apprenez, là, mais... en deux mille
19 un (2001)?

20 Q. **[93]** Oui.

21 R. Oui, c'est possible parce qu'il était représentant
22 officiel. Il a toujours été un solliciteur.

23 Q. **[94]** Oui.

24 R. C'était... c'est encore notre représentant officiel
25 au parti et il fait... il fait une sollicitation

1 une fois par année, il fait un événement une fois
2 par année. Il... il faisait... monsieur... monsieur
3 Alain Paquin était notre représentant officiel et
4 de Sherbrooke aussi.

5 Q. **[95]** O.K.

6 R. Alors donc, il faisait un événement pour monsieur
7 Charest qui est pour l'Association de Sherbrooke
8 une fois par année. Alors, je sais pas pourquoi ils
9 ont mis cette ligne-là pour lui, là.

10 Q. **[96]** Si je vous disais, on revient au tableau et à
11 la ligne 127.55 JG qui aurait... pour lequel
12 apparaît une somme de quinze mille dollars
13 (15 000 \$). Si je vous disais Joël Gauthier?

14 R. Oui, c'est ça. Joël Gauthier, avant d'être
15 directeur général... là vous... vous me parlez
16 toujours d'un tableau de deux mille un (2001)?

17 Q. **[97]** Deux mille un (2001), oui.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[98]** Il est directeur général?

20 R. Il est directeur général puis JG...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[99]** Je m'excuse, juste pour être plus précise,
23 c'est un... un tableau de deux mille un (2001) du
24 cent vingt-septième (127^e)...

25

- 1 Me PAUL CRÉPEAU :
- 2 Du cent vingt-septième (127e) qui est décortiqué.
- 3 R. C'est ça. C'est ce que je vous ai dit tout à
- 4 l'heure, c'est l'extraction. À un moment donné, ils
- 5 ont pesé sur le bouton, ils ont sorti une
- 6 extraction du compte 127. Et ils étaient rendus là.
- 7 Q. **[100]** Ils étaient là. O.K. Alors, on a différentes
- 8 personnes.
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[101]** On a peut-être même, si je vous disais il y
- 11 en a un, 127.53, c'est la communauté italienne. Il
- 12 y a une ligne pour la communauté italienne.
- 13 R. Oui. Ça, moi, j'ai pas connu ça. Ça, c'est en deux
- 14 mille un (2001), j'arrivais. Mais j'ai vu un
- 15 document aussi où on avait mis « Communauté
- 16 française », « Communauté anglaise » « Communauté
- 17 grecque » « Communauté italienne ». J'ai comme
- 18 l'impression qu'ils ont fait, à l'époque et je le
- 19 sais pas, mais moi, c'est pas ce que j'ai utilisé
- 20 puis j'ai jamais vu ça.
- 21 Q. **[102]** O.K. C'est ce qui existait en deux mille un
- 22 (2001).
- 23 R. C'est ça.
- 24 Q. **[103]** O.K.
- 25 R. C'est ça.

1 Q. **[104]** Alors le point, c'est que déjà, en deux mille
2 un (2001), sous 127.51, au nom de monsieur Bibeau,
3 il y a une somme de quatre cent vingt-huit mille
4 cent cinquante dollars (428 150 \$) qui apparaît.

5 R. Oui. Est-ce qu'on a la date de ce document-là?

6 Q. **[105]** Si je fais juste... attendez...

7 R. Tu sais, je veux dire je sais que c'est en deux
8 mille un (2001), mais le mois, ça me...

9 Q. **[106]** La date, je vais regarder si...
10 malheureusement je... seize (16) octobre deux mille
11 un (2001).

12 R. Bon. Alors, c'est à la fin de l'année deux mille un
13 (2001). Ça veut dire que monsieur Bibeau avait...
14 j'ai... avait ramassé quatre cent vingt-huit mille
15 dollars (428 000 \$).

16 Q. **[107]** Dans ces activités-là. O.K.

17 R. Oui.

18 Q. **[108]** On revient...

19 R. Non, non, pas dans des activités, c'était...

20 Q. **[109]** Dans le financement?

21 R. ... c'est ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[110]** Dans ses contacts?

24 R. Dans ses contacts, exactement.

25 Q. **[111]** Donc, les contacts de monsieur Bibeau étaient

1 rentrés au compte 127?

2 R. Dépendant des contacts parce qu'il y a des
3 contacts... je veux dire moi, j'aime mieux
4 travailler pour un comté, j'aime mieux... c'est
5 ça.

6 Q. **[112]** Oui, c'est comme vous nous avez dit tantôt...

7 R. Exactement.

8 Q. **[113]** ... si le solliciteur faisait une activité
9 politique dans un comté en particulier, ça allait
10 dans le comté particulier? Mais...

11 R. Oui. Puis on le perdait pour le reste. Je m'excuse.
12 On le perdait pour le reste, parce que les années
13 suivantes, il continuait à travailler avec le
14 comté.

15 Q. **[114]** Mais vous le perdiez, c'est le comté
16 (inaudible)?

17 R. Non, non, je veux dire, on ne le sollicitait plus
18 comme contact national. Ça allait... Puis nous,
19 l'objectif final, c'était que tous les comtés aient
20 les fonds nécessaires pour faire l'élection
21 suivante. On était très heureux de ça.

22 Q. **[115]** O.K. J'aurai... Ah, O.K., le quatre cent
23 vingt-neuf mille (429 000 \$), c'était au cours de
24 l'année...

25 R. Oui.

1 Q. **[116]** ... ou c'était une activité qui avait été
2 organisée?

3 R. Non. Non. C'est ça qui a été dit dans les médias.
4 Monsieur Bibeau n'organisait pas d'activités et ce
5 tableau-là le démontre, c'est la somme des
6 contributions qui étaient allées à son nom, comme
7 solliciteur, si vous voulez, en octobre... quinze
8 (15) octobre, là, deux mille un (2001). Alors, pour
9 les retrouver, il fallait décortiquer le quatre
10 cent vingt-neuf mille (429 000 \$), qu'on peut
11 décortiquer, et puis vous les retrouviez dans la
12 liste alphabétique du DGE.

13 Q. **[117]** O.K.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[118]** Maintenant, êtes-vous capable de nous dire,
16 si vous le savez, pour deux mille un (2001), peut-
17 être pour ce montant-là, est-ce que c'est des
18 sommes que monsieur Bibeau a perçues
19 personnellement comme solliciteur, ou si c'est à
20 travers son réseau d'autres solliciteurs qui le
21 faisaient pour monsieur Bibeau?

22 R. C'est à travers son réseau de solliciteurs.

23 Q. **[119]** Alors, monsieur Bibeau avait son propre
24 réseau de solliciteurs?

25 R. C'est-à-dire que monsieur Bibeau avait... ce

1 n'était pas un rés... c'était ses contacts, qu'il
2 appelait des gens et il disait : « Monsieur X, est-
3 ce que tu veux m'aider? », comme j'ai dit tout à
4 l'heure. Et les contributions que cette personne-là
5 ramassait, lorsque c'était dédié au Parti, dont
6 cent pour cent (100 %) des profits revenaient au
7 Parti, on l'avait indiqué dans ce compte-là. Et
8 pourquoi on l'avait indiqué comme ça? C'est qu'à un
9 moment donné, vous allez me parler d'objectifs tout
10 à l'heure, là, on se fixait une cible, là, tu sais,
11 à quelque part, mais on n'était pas structurés,
12 dire, là, un suivi, on ne faisait pas ça. Mais à un
13 moment donné, si tu arrivais au mois d'octobre,
14 puis il disait : « Oui, je suis rendu à combien,
15 là? », tu sais. Puis là, bien, ça nous donnait une
16 idée. Parce qu'au début, avant ça, on n'avait
17 aucune idée. T'sais...

18 Q. **[120]** Vous pouviez faire un suivi de vos objectifs?

19 R. On ne faisait pas de suivi auprès des dona...
20 auprès des sollicitateurs, c'est ça que je dis. Mais
21 nous, on voulait savoir si on entrait dans nos
22 cibles. Si on arrivait, par exemple, là, il l'a
23 fait au mois d'octobre. Notre cible était, en deux
24 mille un (2001) c'était cinq cent mille (0,5 M\$),
25 ça a été à peu près ça sauf deux ans où on l'a

1 augmenté jusqu'à un million (1 M\$). Mais il
2 disait : « On va aller chercher cinq cent mille
3 (0,5 M\$) dans ces contacts-là », bien, si rendu au
4 mois d'octobre il est à quatre cent vingt-cinq
5 mille (425 000 \$), bon, il disait : « Qui n'a pas
6 contribué? » Hein? Ça fait que là, on regardait,
7 bien, « il me semble que je n'ai pas vu Untel »,
8 bon, bien là, il faisait un suivi.

9 Q. [121] Alors, là, on va revenir peut-être justement,
10 peut-être à ce calcul-là. Et je pense, je n'ai pas
11 bien compris votre réponse, quand vous dites, ce
12 qu'on a sous 127.51, Marc Bibeau, quatre cent
13 vingt-huit mille dollars (428 000 \$), là, est-ce
14 que c'est des sommes que monsieur Bibeau est allé
15 chercher de particuliers ou bien, comme je vous
16 dis, est-ce qu'il a sous lui d'autres sollicitateurs
17 qui récoltent l'argent et qui la remettent, qui
18 remettent les chèques à monsieur Bibeau qui lui les
19 ramène? Est-ce qu'il a un réseau? Est-ce qu'il y a
20 un réseau sous Marc Bibeau en deux mille un (2001)?

21 R. Bon. En deux mille un (2001), le réseau était
22 beaucoup plus petit. Marc Bibeau a sollicité...

23 Là, il faut se souvenir aussi que ce que je
24 vous dis auparavant, que Marc Bibeau avait comme
25 objectif de faire connaître Jean Charest aussi,

1 alors il a fait connaître son réseau d'amis, son
2 réseau de contacts, qui sont toutes les grandes
3 familles du Québec, je ne les nommerai pas, là, et
4 il a fait le tour de ces gens-là. Il a fait...
5 Monsieur Bibeau était membre des YPO, ça c'est les
6 jeunes... c'est un réseau de jeunes gens
7 d'affaires. Il a fait le tour de ces réseaux-là et
8 il contactait les gens, puis il leur disait :
9 « Peux-tu m'aider dans ton réseau, dans tes
10 connaissances? » Parce que ce qu'il m'avait dit,
11 c'est quand il est arrivé, au départ, en quatre-
12 vingt-dix-huit (98), ses amis proches
13 disaient : « Ah, on va t'aider, on va t'aider. » Il
14 a dit : « O.K., O.K., O.K. » Puis là, les amis
15 s'assoient, puis il y en avait cinq qui avaient
16 appelé la même personne. Alors, donc, il dit : « Il
17 faut éviter ça », puis c'est là qu'il a commencé à
18 travailler avec des réseaux.

19 Q. **[122]** Alors, on va revenir. Avec des réseaux, donc,
20 il y a des solliciteurs sous monsieur Bibeau...

21 R. Oui.

22 Q. **[123]** ... qui sollicitent. Et est-ce que ces gens-
23 là ramènent leurs dons au Parti libéral directement
24 au Parti ou ils les font transiter par monsieur
25 Bibeau?

1 R. Ah, les trois... les deux. Là, vous me donnez deux
2 possibilités, moi, je vous en donne trois. Alors,
3 on va prendre, par exemple, je vais prendre des
4 gens qui... qui ont... qui ont été ici. Là, j'en ai
5 pas qui viennent en mémoire. En tout cas, il
6 contactait une personne et lui disait : « Peux-tu
7 m'aider? » « Oui. » « Je vais te ra... » Disons
8 qu'ils te disent : « O.K. Je vais m'associer à un
9 comté. » À ce moment-là, les contributions venaient
10 habituellement par le comté.

11 Q. [124] À travers le comté.

12 R. À travers le comté. Ou ils disaient : « Je vais
13 solliciter des gens; je vais te ramasser une somme
14 d'argent et je vais te la donner. » Ils l'a donnait
15 à monsieur Bibeau de temps à autre, et monsieur
16 Bibeau nous les acheminait au parti. Très souvent,
17 je les voyais même pas, ça s'en allait direct à la
18 comptabilité.

19 Q. [125] O.K.

20 R. Parfois monsieur Bibeau... Monsieur Bibeau, là,
21 c'est un... c'est un bénévole, alors j'avais... au
22 cours de années, il était... il était efficace, il
23 était utile. Moi, j'essayais de lui faciliter la
24 tâche le plus possible. Alors, ce qui arrivait
25 souvent, c'est que... il disait : « O.K. Tu veux

1 monter une activité. Tu vas faire une activité pour
2 Untel ou pour le parti, alors appelle Violette. »
3 Alors, à partir de là, cette personne-là, on... je
4 m'organisais avec...

5 Q. **[126]** Faisait affaire avec vous.

6 R. C'est ça. Et là, on organisait une activité...

7 Q. **[127]** O.K.

8 R. ... ou je le mettais en contact avec un contact...

9 Q. **[128]** Donc, trois possibilités, mais je... et je
10 fais rien que vous poser la question, la... Si,
11 d'autre part on fixe au financement sectoriel un
12 objectif que vous avez dit à cinq cent mille
13 (500 000) par année et certaines années électorales
14 à un million (1 M), il était peut-être important au
15 niveau du... du score, du résultat, que les sommes
16 que... que monsieur Bibeau est allé chercher par
17 son réseau transitent par ce compte-là. Alors,
18 s'ils reviennent par le compte de Dorion, ils
19 passeront pas par le national.

20 R. Hum.

21 Q. **[129]** S'il veut faire ses preuves, monsieur Bibeau,
22 il faut que ça repasse par le cent vingt-sept point
23 cinquante et un 127.51?

24 R. Non. Là, C'est bien connaître... c'est bien mal
25 connaître la personne. Monsieur Bibeau, là, lui, ce

1 qu'il regardait, puis moi aussi en bout de piste -
2 moi, j'étais obligée de regarder les 125 parce que
3 chacun avait son objectif - lui, il regardait le
4 chiffre en bas de la... en bas de la page. Et puis,
5 il contactait son monde. Il voulait réussir, mais
6 il avait pas à dire « Moi, je vais ramasser tant, »
7 puis pa, pa, pa... C'était pas du tout, du tout, du
8 tout. Il voulait que chacun fasse son effort et
9 puis c'est comme ça qu'il fonctionnait.

10 Q. **[130]** Peu importe le moyen.

11 R. Non, non, non, peu...

12 Q. **[131]** Par où ça passe.

13 R. Que... que l'argent transite par un comté ou
14 transite par le parti, ça, ça ne le dérangeait
15 absolument pas.

16 Q. **[132]** Donc, il y avait pas suivi systématique pour
17 savoir si c'était une... une contribution qui
18 arrivait via le réseau de monsieur Bibeau ou via
19 une sollicitation dans un comté?

20 R. Non. Essayez de... Pouvez-vous me répéter votre
21 question?

22 Q. **[133]** Il y avait pas une... un suivi à votre
23 service pour savoir, lorsque une donation arrivait,
24 si elle était identifiée à une sollicitation faite
25 par monsieur Bibeau ou son réseau, ou encore par un

1 solliciteur dans le comté de Dorion?

2 R. Non. Bien, parfois... Voyez, vous l'avez vu

3 l'extraction du... du... du mois d'octobre.

4 Parfois... Je sais pas pourquoi ils faisaient ça,

5 d'ailleurs, pourquoi faire ils ont mis « JG » avec

6 un... un quinze mille (15 000) là. Ça aurait pu

7 être ailleurs. Mais ce qui était indiqué c'étaient

8 les contributions au national, mais bon, ça avait

9 aucun, aucun rapport. Et, on... ce qui nous

10 importait c'était le montant... le montant...

11 Q. **[134]** O.K. le résultat.

12 R. ... le montant en bas de la ligne. Exactement.

13 Q. **[135]** Vous nous avez dit à deux reprises que

14 monsieur Bibeau ne... n'organisait pas d'activités,

15 faisait du financement; il est pas exact que

16 monsieur Bibeau a organisé au moins une, deux fois,

17 à votre connaissance, des activités de financement

18 à son domicile?

19 R. Je me permets, avec tout respect de...

20 Q. **[136]** Oui.

21 R. ... de corriger, ce n'étaient pas des activités de

22 financement. C'était une... deux activités

23 auxquelles a participé le premier ministre et

24 plusieurs membres de... de l'Assemblée nationale,

25 et tous ses réseaux, tout son réseau, et

1 d'affaires, et d'amis, et de politiciens
2 d'ailleurs, et c'était un... c'était une grande
3 fête, mais qui était organisée et... et offerte par
4 le parti à quelque part, qui était payée, puis
5 c'était comme un... un « happening » si vous
6 voulez, mais ce n'était pas du financement.

7 Q. **[137]** Vous dites que les dépenses étaient payées
8 par le parti?

9 R. Oui, en très grande partie. Là, je pourrais pas
10 vous dire à combien, là...

11 Q. **[138]** O.K.

12 R. ... mais c'était un petit peu... Les premières...
13 la première année, là. Je vais me reprendre parce
14 que...

15 Q. **[139]** Vous y avez été à ces activités-là?

16 R. Je... j'y suis allée deux fois.

17 Q. **[140]** Deux fois.

18 R. Oui.

19 Q. **[141]** Savez-vous si ça a eu lieu plus que deux
20 fois?

21 R. À ma connaissance, c'est deux fois.

22 Q. **[142]** Deux fois. Et vous nous dites qu'il y a pas
23 eu de financement. Il y avait pas d'invités qui
24 con... qui faisaient des contributions au Parti
25 libéral à ce moment-là?

1 R. Non. Non, non, non. Dans sa liste d'invités, il y
2 avait des gens qui faisaient des contributions au
3 Parti libéral en général, mais je veux dire,
4 l'événement, là, pour...

5 Q. **[143]** Oui.

6 R. Non. Si on parle du même événement, c'est
7 l'événement qui avait été fait à sa résidence?

8 Q. **[144]** Oui, il y en a deux. O.K.

9 R. Alors... puis il y avait beaucoup de monde?

10 Q. **[145]** Oui.

11 R. Ah! C'est ça. Ce sont des événements... ce
12 n'étaient pas des événements de financement et si
13 je me souviens bien, sur les invitations, c'était
14 écrit « Monsieur et Madame... Monsieur et Madame
15 Bibeau vous invitent à venir rencontrer... »
16 tatata, mais c'était pas une activité de
17 financement.

18 (10:29:02

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[146]** Alors, donc à quoi donc servait cette
21 activité-là si, lors de cette activité, vous dites
22 qu'il y avait des membres... j'ai compris des
23 membres du cabinet...

24 R. Quelques-uns, le Premier ministre... Excusez-moi.

25 Q. **[147]** Oui, le Premier ministre.

1 R. Le Premier ministre, en fait, oui.

2 Q. **[148]** Le Premier.

3 R. C'est sûr.

4 Q. **[149]** Oui.

5 R. Mais, le Premier ministre, comme je vous dis, il
6 était là avec sa famille aussi, les enfants étaient
7 là, tout ça. Et je me souviens qu'à une des
8 activités, il y en a... je ne sais pas si c'est la
9 première ou la deuxième, monsieur Charest avait
10 lancé un programme électoral, je pense, ou quelque
11 chose... je sais pas quoi. Il avait... il en
12 avait... il avait profité pour faire un discours
13 là-dessus et c'était... c'était un rassemblement,
14 si vous voulez. Il y avait de toutes sortes de
15 monde.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[150]** Toutes sortes de gens.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[151]** Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[152]** Oui, je comprends. Mais, vous dites qu'il y
22 avait des hommes d'affaires, il y avait des... il y
23 avait plusieurs personnes du réseau de monsieur
24 Bibeau.

25 R. Oui.

- 1 Q. **[153]** Vous dites qu'il y avait des politiciens,
2 qu'il y avait des membres de l'Assemblée nationale,
3 le Premier ministre.
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[154]** Alors, si... et vous étiez là.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[155]** Et donc... donc deux... deux personnes qui
8 sont fortement impliquées dans le financement.
- 9 R. Bien...
- 10 Q. **[156]** Si c'était pas là pour faire du financement,
11 alors c'était pour faire du développement des
12 affaires?
- 13 R. Non, pas du tout à cette occasion-là. Moi, j'étais
14 là...
- 15 Q. **[157]** Mais, on mettait ensemble toutes les
16 personnes...
- 17 R. Mais...
- 18 Q. **[158]** ... susceptibles de faire des affaires
19 ensemble.
- 20 R. Non, on...
- 21 Q. **[159]** Bien, des hommes d'affaires, des politiciens,
22 le Premier ministre.
- 23 R. Oui. Non, en fait, c'était absolument pas le but.
24 Je sais que lors de ces activités-là, par exemple,
25 je pense pas qu'il me... il y avait... c'étaient...

- 1 Q. **[160]** Que quoi?
- 2 R. ... ses connaissances...
- 3 Q. **[161]** Vous pensez pas que quoi?
- 4 R. Je voulais nommer des gens, là. Entre autres,
5 c'était sa famille élargie, son... dans les gens
6 de... politiciens, il y avait le Premier ministre,
7 évidemment, il y avait son député local, il y
8 avait... Bon. Et c'était un rassemblement de gens,
9 mais c'était pour faire un party, si vous voulez.
10 Mais, effectivement, il y avait des gens des
11 réseaux d'affaires. Comme je vous dis, ces réseaux,
12 c'étaient toutes ses connaissances. Alors, je
13 voyais les gens des... des... de hockey, les gens
14 de Tennis Canada, les gens de Leucan, les gens de
15 toutes...
- 16 Me PAUL CRÉPEAU :
- 17 Q. **[162]** Des gens des firmes de génie?
- 18 R. Des gens des firmes de génie, des comptables...
- 19 Q. **[163]** Des gens des entreprises de construction.
- 20 R. De construction, euh... probablement, mais j'en
21 vois... j'en vois pas, là. Et moi, j'y étais
22 absolument pas pour faire...
- 23 Q. **[164]** (Inaudible).
- 24 R. J'étais là pour aider à l'organisation puis...
25 c'est ça.

1 Q. **[165]** Mais, Madame Trépanier, c'est peut-être de
2 comprendre l'idée, c'est qu'on mettait tout
3 ensemble, de nombreux politiciens et à ce moment-là
4 on a le Premier ministre et de nombreux ministres
5 sur place. Il est exact qu'il y a plusieurs
6 ministres sur place?

7 R. Je dirais « oui », mais « de nombreux »... mais,
8 oui, oui.

9 Q. **[166]** O.K.

10 R. Il y avait plusieurs ministres.

11 Q. **[167]** On parle de centaines de personnes à ces
12 cocktails-là.

13 R. Oui, il y avait peut-être cent cinquante, deux
14 cents (150-200) personnes, je dirais. C'est un
15 cocktail à l'extérieur.

16 Q. **[168]** O.K. Il fait beau, tout le monde se parle,
17 tout le monde est ensemble.

18 R. C'est ça. Mais, effectivement, c'était ça.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[169]** Puis c'est le parti qui paye pour ça.

21 R. Bien, en fait, ça...

22 Q. **[170]** Parce que si c'est un party privé puis c'est
23 le parti qui paye...

24 R. C'est... Non, non, non, non. Je suis... je suis...

25 Q. **[171]** ... on a un problème.

1 R. ... je suis indécise là-dessus parce que je suis
2 pas certaine, là, mais il faudrait... faudrait
3 vérifier, mais...

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[172]** O.K. Mais, ça se fait, bon, chez monsieur
6 Bibeau et...

7 R. Mais, je m'excuse, mais c'est certainement pas
8 une... que quand les gens... tout le monde était
9 là, là. Les gens qui étaient là réalisaient que
10 c'était pas une soirée juste privée. Il y avait du
11 monde politique qui était là, là, puis il y avait
12 du monde de partout...

13 Q. **[173]** Alors...

14 R. ... mais...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[174]** Bien, on mettait ensemble les éléments
17 susceptibles de faire des affaires. Je dis pas
18 qu'il y a eu un contrat de donné cette soirée-là.

19 R. Non, je pense pas.

20 Q. **[175]** Mais, c'est pas impossible non plus.

21 R. Non, mais c'est pas... c'était pas fait dans ce
22 but-là du tout, du tout, du tout.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[176]** C'était pas fait dans le but de solliciter...

25 R. Non.

- 1 Q. **[177]** ... les gens sur place.
- 2 R. Non, non.
- 3 Q. **[178]** Mais, les gens qui s'y retrouvaient sont des
4 gens qui étaient sollicités, des gens... les gens
5 d'affaires, c'est des gens que le Parti libéral
6 sollicitait à tous les ans.
- 7 R. Les gens d'affaires, oui, mais ce n'étaient pas
8 tous des... des gens d'affaires de...
- 9 Q. **[179]** Je comprends.
- 10 R. ... qui étaient là, là.
- 11 Q. **[180]** Et c'est...
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- 13 Q. **[181]** Mais, on créait des liens.
- 14 R. Bien...
- 15 Q. **[182]** On voulait tisser des liens. C'est une
16 occasion pour créer des liens, là.
- 17 R. Tisser des liens, effectivement, mais... En fait,
18 ce que... ce que les gens voulaient faire, c'est un
19 « happening », si vous voulez, puis c'était...
20 c'était vu comme ça, là.
- 21 Me PAUL CRÉPEAU :
- 22 Q. **[183]** Du réseautage.
- 23 R. Peut-être... on venait de passer une élection,
24 peut-être remercier les gens pour leur support. Le
25 premier ministre remerciait... parce qu'il y avait

1 des organisateurs, il y avait... tu sais, il y
2 avait toutes sortes de monde, là, les gens du parti
3 étaient là...

4 Q. **[184]** Vous placez cette... ces deux activités là,
5 auxquelles vous avez participé, en quelle année?

6 R. Je dirais que c'était après l'élection de deux
7 mille trois (2003) et deux mille quatre (2004),
8 quelque chose comme ça, là, ça a été... Après ça,
9 on... ça ne s'est plus refait.

10 (10:33:19)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[185]** Donc, si je comprends ce que vous dites,
13 c'est une activité... là vous nous dites que c'est
14 le premier ministre qui veut remercier...

15 R. Bien, il en profitait pour remercier. En fait, moi,
16 je voyais ça comme un « party », là. Vous savez,
17 qui... Mais il y avait pas d'objectif de... Quand
18 on veut faire une activité de financement, de
19 réseautage, on en fait un. Et on avait toute...
20 Puis c'est à la même époque, en plus. On avait le
21 moyen de le faire, on en faisait une à Québec, on
22 en faisait des tonnes. Mais il y a jamais eu de
23 financement à cette activité-là puis il a jamais
24 été question... bien, les gens se parlaient, là.

25 Q. **[186]** Mais vous nous avez dit que c'était parti...

- 1 le parti qui avait payé, là.
- 2 R. Écoutez, ça, je l'ai dit, mais je suis pas
3 certaine. Sûrement pas la... honnêtement...
4 honnêtement, je le sais pas.
- 5 Q. **[187]** Mais quand vous l'avez affirmé la première
6 fois vous l'étiez.
- 7 R. Non, c'est... en le disant, là, je... Il faudrait
8 vérifier.
- 9 Q. **[188]** C'est pas une question du...
- 10 R. Il faudrait vérifier.
- 11 Q. **[189]** ... procureur, là, que c'est sorti...
- 12 R. Il faudrait vérifier.
- 13 Q. **[190]** ... c'est vous qui avez dit que c'était le
14 parti...
- 15 R. Parce que...
- 16 Q. **[191]** ... qui avait payé.
- 17 R. J'ai dit ça parce qu'il y avait énormément de gens
18 du parti qui étaient là, tu sais, les... nos
19 permanents, le président du parti, le directeur
20 général. Il faudrait vraiment vérifier, mais bon,
21 mais j'aurais trouvé ça normal que... en fait,
22 monsieur Bibeau, c'est un bénévole, là.
- 23 Q. **[192]** Donc, si je comprends bien, vous avez
24 participé, nous avez-vous dit, à l'organisation de
25 cet événement-là?

1 R. En fait... en fait, j'y étais, la soirée de
2 l'événement parce qu'on connaissait des gens et
3 tout ça, puis j'étais là, dans la salle, là.

4 Q. **[193]** Mais là vous nous avez dit que vous aviez...
5 vous étiez là parce que vous aviez participé à
6 l'organisation.

7 R. Bien, en... c'est ça, c'est que, par exemple, les
8 invitations se sont faites au parti.

9 Q. **[194]** Alors, vous devez avoir une liste
10 d'invitations?

11 R. Deux mille trois-quatre (2003-4), hi! je le sais
12 pas. Mais il y en a eu une à l'époque c'est
13 certain. Il y en a eu une à l'époque.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[195]** Si on parle de centaine de personnes, on est
16 peut-être... au mieux, à l'époque, vingt (20),
17 vingt-cinq (25) ministres au cabinet, est-ce que
18 les cent... une centaine de députés sont présents,
19 même le parti en a pas autant que ça au pouvoir?

20 R. Non.

21 Q. **[196]** Donc, les autres personnes c'est des... il y
22 a des gens du Parti libéral, il y a des amis, des
23 amis de...

24 R. Il y a des amis de... de monsieur... bien, c'est
25 chez monsieur Bibeau.

1 Q. [197] Oui.

2 R. Alors, c'est des amis de monsieur Bibeau, dans ses
3 amis il y a beaucoup de politiciens fédéraux qui
4 sont là. C'est vraiment sa famille vraiment
5 élargie, frères, beaux-frères et enfants...

6 Q. [198] Des gens... puis je reviens, des gens
7 d'affaires?

8 R. Oui, oui, là vous... oui, oui, ça on l'a établi. Il
9 y avait des gens d'affaires de tous les milieux,
10 mais là, écoutez, c'est loin, là. Après ça...

11 Q. [199] Mais pourquoi on a des gens d'affaires,
12 excusez-moi, avec le premier ministre et des
13 ministres du gouvernement dans une fête privée?
14 Quel est le but de les mélanger? Pour qu'ils se
15 parlent? Pour qu'ils fassent des réseaux d'amis?

16 R. Non, parce qu'on avait décidé... monsieur Bibeau
17 avait décidé d'inviter les gens qu'il connaissait.
18 Et puis il était... Je pense que ça vient... je
19 sais comment c'est parti cet événement-là, mais il
20 était content de l'élection puis il voulait que
21 tout le monde se... se rassemble et tout ça. Et
22 c'est parti comme ça.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [200] Et vous dites que monsieur Charest voulait
25 remercier les gens pour l'élection.

1 R. Bien, j'ai dit qu'il voulait remercier, mais qu'à
2 cette occasion il a remercié les gens de
3 l'élection. Et ça c'était, je trouve, la première
4 fois, et la deuxième fois, il avait un plan qu'il
5 lançait, je sais pas ce que c'était, il avait une
6 brochure, un livre, il lançait un plan d'action et
7 ils avaient distribué des plans d'action. Ça
8 c'était la deuxième fois.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[201]** Et si je vous ramène, un plan d'action
11 gouvernemental, ce qu'on entendait faire dans les
12 prochains mois?

13 R. Ce qui avait été annoncé publiquement dans la
14 semaine, il y avait un document qui était... qui
15 avait été publié et puis on... les gens avaient
16 apporté des copies puis on les avait distribuées.
17 Puis il en avait parlé un peu. C'était peut-être le
18 budget, je me souviens plus, mais il y avait eu un
19 document de distribué. Après, évidemment, la
20 publication officielle.

21 Q. **[202]** Si je vous demandais spécifiquement quels
22 étaient les représentants des firmes de génie qui
23 étaient présents, vous souvenez-vous?

24 R. Non.

25 Q. **[203]** Si je vous disais que la firme Roche était

1 présente, par des présidents, des vice-présidents?

2 R. Si vous m'en nommez, je vais... mais eux, je ne me
3 souviens pas de les avoir vus.

4 Q. **[204]** Chez Roche? Non?

5 R. Non.

6 Q. **[205]** Chez Dessau?

7 R. Malheureusement, moi je... je penserais qu'ils
8 étaient là, mais je ne m'en souviens pas.

9 Q. **[206]** Les gens de chez CIMA, monsieur Olechnowicz?

10 R. Non. Je pense qu'il était pas là, mais honnêtement,
11 je veux pas... je veux pas donner un nom de
12 quelqu'un puis qu'il était... si vous m'en nommez
13 un dont je me souviens, je vais... je vais le
14 nommer, mais ils ont été invités, c'est certain.
15 Surtout monsieur Olechnowicz, il m'a semblé avoir
16 été plus proche de monsieur Bibeau, là, mais bon.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[207]** Les Sauriol?

19 R. Sûrement. Parce qu'on a parlé de Dessau tout à
20 l'heure.

21 Q. **[208]** Hum hum.

22 R. Mais je sais qu'il y en a un, maintenant, qui est
23 chez Dessau, qui était là, qui était un
24 organisateur à notre époque qui est Benoît Savard,
25 mais à l'époque, c'était quelqu'un du parti.

- 1 Q. **[209]** Pierre Choiry?
- 2 Me PAUL CRÉPEAU :
- 3 Q. **[210]** Outre ces...
- 4 R. Je me souviens pas.
- 5 Q. **[211]** Excusez-moi, Madame la Présidente. Ces deux
- 6 activités-là dont vous nous avez parlé où vous avez
- 7 participé, savez-vous si monsieur Bibeau a organisé
- 8 d'autres activités de financement à son domicile?
- 9 R. Pas à ma connaissance.
- 10 Q. **[212]** Pas à votre connaissance?
- 11 R. Non. Parce que des activités de financement, elles
- 12 passent par le calendrier d'activités dont je
- 13 suis...
- 14 Q. **[213]** La gardienne?
- 15 R. ... le dépositaire, le dépositaire, c'est ça. Mais
- 16 je ne l'ai... je sais qu'il est allé avec monsieur
- 17 Charest, qu'il a fait une tournée dans des... dans
- 18 certains bureaux de professionnels et tout ça, mais
- 19 ça, c'est pas une activité qu'il a organisée, là.
- 20 Q. **[214]** Voilà. Si je vous dis spécifiquement monsieur
- 21 Bibeau a organisé des activités chez lui où il
- 22 invitait une dizaine d'hommes d'affaires à dix
- 23 mille dollars (10 000 \$) chacun?
- 24 R. Ce n'est pas à ma souvenance et ce n'est pas à ma
- 25 connaissance. D'abord un, une activité, dix hommes

1 d'affaires à dix mille dollars (10 000 \$) c'est
2 impossible.

3 Q. **[215]** Pourquoi c'est impossible?

4 R. Alors, il faut ça serait une personne qui... qui
5 fait une sollicitation de dix mille dollars
6 (10 000 \$) et puis qui arrive... c'est un
7 solliciteur, mais je n'ai pas ça du tout à ma
8 connaissance.

9 Q. **[216]** Vous savez pas? Bon.

10 R. Non.

11 Q. **[217]** Ce que vous savez, c'est le résultat, ce
12 qu'on a vu tout à... ce dont on a parlé tout à
13 l'heure, la ligne 127.51 au mois d'octobre deux
14 mille un (2001), on est à quatre cent vingt-huit
15 mille dollars (428 000 \$) dans le compte...

16 R. Oui.

17 Q. **[218]** ... sous la responsabilité de monsieur
18 Bibeau, mais vous ne savez pas tout le temps d'où
19 provient ces quatre cent vingt-huit mille dollars
20 (428 000 \$) là?

21 R. Je sais... non. Lorsque le quatre cent (400)... le
22 chèque arrive, il arrive à un nom personnel, une
23 adresse personnelle, que l'on dépose au parti ou
24 qui est déposé dans un comté et qui...

25 Q. **[219]** Et qui est vérifié au parti aussi?

1 R. C'est ça.

2 Q. **[220]** Il y a une procédure de vérification. On va y
3 arriver tout de suite. Il y a une procédure de
4 vérification qui se fait sur... sur l'arrivée des
5 chèques, des contributions? Est-ce que quelqu'un
6 vérifie au parti, s'assurer que c'est bien une
7 donation personnelle?

8 R. Oui. Bon, alors donc, on a deux façons... il y a
9 trois façons de... que les chèques puissent
10 entrer... que les contributions puissent entrer au
11 parti.

12 Alors premièrement, la très grande partie
13 de nos contributions entre par les cent vingt-cinq
14 (125) comtés. Alors jusqu'en deux mille onze
15 (2011), les contributions étaient faites en très
16 grande majorité dans des activités de financement.
17 Alors là, je vous expliquerai pas le processus de
18 l'activité, là, mais le comté comptabilise les
19 contributions, dépose le chèque dans son compte
20 d'association et nous retourne au parti un chèque
21 d'association au montant global avec les
22 formulaires, le formulaire de contribution. Alors
23 dans ces cas-là, le chèque, on ne le voit pas.

24 Q. **[221]** Il a été déposé dans le compte de
25 l'association?

1 R. Dans l'association. Alors, c'est pour ça que nos...
2 nos méthodes de formation puis nos... de directives
3 et puis de formation continue est tellement
4 importante. Alors ça, ça arrive comme ça. Ou ça
5 arrive par la poste, ou ça arrive par nos
6 sollicitateurs.

7 Alors, quand ça arrive... que le chèque
8 arrive par les sollicitateurs, il est dirigé vers le
9 fichier membre qu'on appelle, alors c'est du
10 personnel qui est là, qui regarde la conformité du
11 chèque. Alors, est-ce que c'est un électeur du
12 Québec? Avant deux mille huit (2008), c'était
13 extrêmement difficile parce que la liste, on
14 n'avait pas... notre système était pas... on
15 pouvait pas avoir la liste électorale avec notre
16 système. Maintenant, notre système est fusionné et
17 si on a un électeur qui est pas du Québec ou qu'on
18 n'a pas une adresse de résidence, s'il est pas sur
19 la liste électorale, il peut pas donner. Alors
20 donc, on évite beaucoup de problèmes.

21 Alors, donc, ça, on vérifie ça. Si c'était
22 un chèque d'entreprise, et caetera, et caetera, et
23 caetera. Et il est déposé avec le formulaire, et on
24 fait le dépôt au Parti. Alors, évidemment, on n'est
25 pas une institution de contrôle, on n'a pas les

1 moyens que maintenant, avec tous les logiciels puis
2 tout ça. Ensuite, il y a une vérification externe
3 qui est faite. À chaque année, on a un vérificateur
4 externe.

5 Q. **[222]** Avant de produire les états financiers?

6 R. Exactement. Et là, il demeure trois semaines au
7 Parti, puis il fouille, puis ils sortent les
8 pièces, et tout ça. Et il y a toujours des
9 recommandations importantes qui se font. Là, ça,
10 ensuite, notre rapport financier est acheminé au
11 DGE, et le DGE fait une vérification sur un
12 ensemble de circonscriptions par année. Et...

13 Q. **[223]** Alors, ça, c'est des vérifications que le DGE
14 va faire?

15 R. Va faire. Et très souvent, il retrouve des chèques
16 non conformes, parce qu'ils ont plus d'outils, eux
17 autres, pour faire ça. Dans ce temps-là, ils
18 communiquent avec nous, et nous, nous les
19 remboursons sur le champ.

20 Q. **[224]** O.K. On va revenir maintenant peut-être dans
21 des choses qui vous concernent plus, là.

22 R. Bien, ça me concerne pas mal.

23 Q. **[225]** Non, non, je comprends, mais les démarches du
24 DGE, on va peut-être les laisser de côté pour le
25 moment. Et je voudrais savoir, dans vos fonctions

1 que vous avez occupées entre deux mille un (2001)
2 et décembre deux mille douze (2012), tout le temps
3 que vous êtes responsable du recrutement et du
4 financement, est-ce que vous avez occupé aussi
5 d'autres fonctions pour le Parti libéral, autres
6 que vous occuper du financement et de la
7 sollicitation? Avez-vous d'autres tâches?

8 R. Ah bien, écoutez, quand vous entrez dans un parti
9 politique, il y a toujours, quand arrive une
10 élection... plus maintenant, j'étais pour dire on
11 colle des timbres, on collait des timbres il y a
12 bien des années, mais s'il y a des tâches à faire,
13 on les fait, mais honnêtement, j'étais pas mal...

14 Q. **[226]** Occupée rien qu'avec ça?

15 R. Ça m'occupait pas mal à plein temps.

16 Q. **[227]** O.K. Je vous pose la question, hier madame
17 Boivin, dont vous avez vu le témoignage aussi?

18 R. Elle, je l'ai vu en partie.

19 Q. **[228]** En partie? Madame Boivin nous a dit qu'au
20 Parti Québécois, il y avait un agent de liaison qui
21 s'occupait peut-être des relations gouvernementales
22 ou avec des officiers du gouvernement. Vous
23 occupiez-vous de ça aussi...

24 R. Non.

25 Q. **[229]** ... dans le cadre de vos tâches de

1 financement?

2 R. Non.

3 Q. **[230]** O.K. Donc, vous n'aviez pas à communiquer
4 avec les gens des... avec les ministres, avec les
5 cabinets pour des activités ou des choses qui
6 relevaient du gouvernement?

7 R. Pour des choses qui relevaient du gouvernement non,
8 mais pour les choses qui relevaient du Parti. Parce
9 que moi, je gérais le calendrier d'activités, et
10 nos activités étaient basées... je vous ai dit tout
11 à l'heure qu'on avait géré deux mille cent
12 cinquante-six (2156) activités. Alors,
13 habituellement, les activités sont tenues avec...
14 en présence d'un invité.

15 Q. **[231]** Donc, c'est la gestion des invités?

16 R. La gestion des invités. Alors, j'étais en contact
17 avec tous les agendas, et parce que madame
18 Normandeau, je tiens à le dire ici, et ça c'est
19 facile à dire dans une ligne, on gère les activités
20 des ministres, mais je vais vous dire que ce
21 n'était pas une mince tâche pour les ministres de
22 faire ça.

23 Alors, madame Normandeau, là, quand elle
24 disait que c'est vrai, elle a été bien humble en
25 disant qu'elle faisait vingt (20), vingt-deux (22)

1 activités par année pour ses collègues. Elle, elle
2 partait de Chandler le dimanche soir ou le lundi
3 matin pour venir faire une activité à Montréal ou à
4 Québec. Ce n'est pas, je veux dire, comme un
5 candidat de Mont-Laurier m'a déjà dit dans une
6 élection partielle, ce n'est pas la « trail »
7 Montréal-Québec, là, tu sais. Alors, c'est
8 beaucoup, beaucoup de déplacements. Et d'autres
9 comme ça, aussi.

10 Alors, c'est moi qui gérais ça et qui
11 s'assurais que ou le premier ministre ou qu'un
12 ministre ne soit pas dans la même région deux jours
13 de suite ou deux semaines de suite, mais ils
14 étaient tous extrêmement collaborateurs. Alors,
15 j'avais des contacts quotidiens avec les
16 responsables d'agendas. Et quand ça accrochait,
17 bien, j'allais au chef de cabinet, puis on essayait
18 d'aménager les horaires pour essayer que tout le
19 monde ait son compte.

20 Q. **[232]** Alors, vos contacts gouvernementaux sont en
21 fonction de la gestion de l'horaire et de la
22 disponibilité des ministres à être présents dans
23 des activités?

24 R. En grande partie, mais je vous dirai que de temps
25 en temps, moi je participais à beaucoup, beaucoup

1 d'activités, parce qu'on essayait de toujours avoir
2 un permanent sur... Alors, des fois, il y a des
3 gens qui nous transmettaient un CV, des fois les
4 gens... Alors, donc, on transmettait ça, je
5 transmettais ça effectivement à l'agent de liaison
6 à Québec, qui en disposait. Il y a eu un moment...

7 Q. **[233]** Pourquoi que les gens vous transmettaient des
8 CV?

9 R. Par exemple, pour aller dans des... des gens qui
10 voulaient être...

11 Q. **[234]** Siéger sur des conseils d'administration?

12 R. Pas tellement ça, non. C'était pour... des cabinets
13 politiques... qui voulaient être embauchés dans un
14 cabinet politique ou...

15 Q. **[235]** Hum, hum.

16 R. Au niveau des... des conseils d'administration, il
17 y a une... une fois... pas une fois, mais une
18 occasion, le gouvernement a décidé à un moment
19 donné de faire la parité sur les conseils
20 d'administration, d'avoir beaucoup de femmes. Et
21 j'ai été ministre de la Condition féminine et tout
22 ça. Bon. Alors, plusieurs m'approchaient pour me
23 demander, même dans les cabinets, là, les agents de
24 liaison dans des cabinets : « Est-ce que tu connais
25 des femmes? » Là, on regardait dans des bottins. La

1 plupart du temps c'étaient des gens que... On
2 s'informait. Alors, là, on a acheminé quelques
3 dossiers aux personnes concernées.

4 Q. **[236]** « On a acheminé, » alors, vous, responsable
5 du financement, vous acheminez à des personnes
6 concernées. Voulez-vous dire vers le bas, vers des
7 personnes concernées? Ou vous avez reçu des CV que
8 vous avez envoyés vers le haut, vers les décideurs
9 politiques?

10 R. Répétez-moi ma ques... votre question?

11 Q. **[237]** Bien, les CV, est-ce que c'est vous... vous,
12 vous les receviez... Les receviez-vous du cabinet
13 qui vous demandait de contacter des gens?

14 R. Non, non, non, c'était l'inverse.

15 Q. **[238]** O.K.

16 R. C'est les... c'est les cabinets qui nous disaient :
17 « Est-ce que... dans quel secteur... on aimerait
18 avoir une femme pour siéger sur le conseil
19 d'administration de la Place des Arts. On... Est-ce
20 que tu en connaîtrais? » Bon. Alors, ça, des fois,
21 là, on regardait dans nos bottins puis on... on
22 suggérait des gens, à l'occasion. Et, parfois,
23 c'étaient les gens qui nous disaient : « Bien, moi,
24 le premier ministre vient de décider que... je
25 serais peut-être intéressé. » Alors, on acheminait

- 1 les CV. Alors...
- 2 Q. **[239]** Alors, ce que je vous demandais tout à
3 l'heure, c'est ça : est-ce que vous aviez d'autres
4 tâches? Il arrivait que vous étiez appelée...
- 5 R. Mais ça, pour moi c'est...
- 6 Q. **[240]** ... à faire des recommandations?
- 7 R. ... pour c'était pas une tâche, là, parce que
8 c'était vraiment occasionnel, alors je considérais
9 pas ça...
- 10 Q. **[241]** Occasionnel.
- 11 R. ... je considérais pas ça comme une tâche.
- 12 Q. **[242]** O.K. Les...
- 13 R. C'était... Je peux juste vous dire que c'était pas
14 une fonction, là. Tu sais... C'était pas dans ma
15 description de tâches.
- 16 Q. **[243]** Les... Alors, vous receviez à ce moment-là,
17 vous dites, c'est arrivé à l'occasion?
- 18 R. À l'occasion, quelqu'un m'en transmettait par
19 courriel ou que... on les rencontrait dans des
20 activités, « je vais te... je vais t'envoyer ça
21 demain, » ou...
- 22 Q. **[244]** Dans des activités de financement?
- 23 R. Bien, oui, ça arrivait.
- 24 Q. **[245]** O.K.
- 25 R. Mais pas avec le CV dans les mains, là, mais nous

1 disaient : « Bon, je serais peut-être intéressé à
2 travailler dans un cabinet politique... »

3 Q. **[246]** O.K.

4 R. Alors, très souvent...

5 Q. **[247]** On laisse...

6 R. ... on leur disait : « Bien, appelez au cabinet. »
7 Et tout ça, mais bon...

8 Q. **[248]** O.K. Mais on laisse...

9 R. C'était l'occasion.

10 Q. **[249]** ... les cabinets politiques. Ça, c'est de
11 l'embauche pour... Mais on... on va aller peut-être
12 dans les postes des conseils d'administration. Il y
13 a des gens qui vous ont remis des curriculum vitae
14 lors d'activités de financement?

15 R. Non.

16 Q. **[250]** Ou par... par après l'activité de
17 financement, vous disant : « Je serais intéressé de
18 siéger à tel type de... de... »

19 R. Je vais vous dire que dans mes treize (13) ans,
20 c'est peut-être arrivé cinq, six fois, et c'était
21 toujours des postes non rémunérés, c'était comme
22 administrateur sur le conseil de la Place des Arts.
23 Je vous parle... je vous parle de la Place des Arts
24 parce que, au milieu... quand on est arrivé en deux
25 mille trois (2003), dans le milieu de la culture,

1 il y avait beaucoup, beaucoup de postes qui étaient
2 à combler puis ils voulaient... les ministres
3 voulaient des femmes. Alors, des fois, le cabinet
4 des ministres nous appelait, puis disait : « Si
5 vous en avez, envoyez-nous des CV » puis eux autres
6 en disposaient après.

7 Q. [251] O.K.

8 R. Alors, je sais pas si ces gens-là ont été nommés ou
9 pas... à très... Je les connaissais même pas, les
10 gens.

11 Q. [252] O.K.

12 R. Alors, donc...

13 Q. [253] Alors, c'étaient des gens nommés, vous dites,
14 c'étaient des femmes. Est-ce que... si je vous
15 suggérais si ça pouvait être, on voulait nommer des
16 gens du Parti libéral ou des donateurs du Parti
17 libéral?

18 R. Non. Là, je vous arrête tout de suite. C'étaient
19 toujours des gens que, habituellement... on
20 regardait dans nos... dans les bottins, on
21 regardait les chambres de commerce. Alors, comme
22 moi, j'étais de Montréal, je regardais voir si je
23 pouvais les avoir connus ou... Puis on transférait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [254] Mais moi, je... il y a quelque chose que je

1 comprends pas, c'est comment se fait-il que le
2 Parti libéral regardait pour nommer sur des
3 conseils d'administration qui ont rien à voir avec
4 le Parti libéral?

5 R. Bien, c'est ça. C'est que les suggestions que je
6 faisais avaient rien à voir avec le Parti libéral
7 non plus.

8 Q. **[255]** Bien, comment ça se fait que le Parti libéral
9 se mêlait de ça?

10 R. Le Parti libéral ne se mêlait pas de ça. C'était
11 le... le cabinet du ministre qui appelait une
12 personne qui avait peut-être un réseau parce que
13 j'avais été ministre de la Condition féminine,
14 parce que je suis une femme à Montréal et tout ça,
15 mais les gens qu'on soumettait, je n'avais aucune
16 espèce d'idée de quelle allégeance ils étaient. Et
17 ça ne m'importait peu. Alors...

18 Q. **[256]** Non, mais on passait par le Parti libéral...

19 R. Non, on passait par Violette Trépanier parce que
20 j'étais...

21 Q. **[257]** Bien, Violette Trépanier était pas au PQ, là.

22 R. Non, non, puis elle y sera pas non plus, là,
23 prochainement, mais sauf qu'on... on... c'était...
24 c'étaient les cabinets, quelques cabinets, tu sais,
25 je pense surtout, là, à la culture, parce qu'il y

1 en avait eu beaucoup beaucoup à nommer en même
2 temps et on pense aussi au fait que monsieur
3 Charest avait demandé une parité chez les femmes.
4 Alors, on s'adressait à moi comme personne, mais,
5 là, on en fait une grosse affaire, mais c'était
6 très peu, là.

7 Q. **[258]** Non, non, je veux juste essayer de comprendre
8 comment se fait-il même que le cabinet de monsieur
9 Charest ou le cabinet du ministre de la Culture va
10 s'organiser pour nommer quelqu'un sur le... le
11 conseil d'administration de la Place des Arts.

12 R. Parce que c'était à la ministre de... c'était la
13 ministre qui... qui décidait en bout de piste.
14 C'était... c'était sous la... c'était sous la
15 direction du ministre tout ça, là.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[259]** Oui.

18 R. Alors, c'est ça. Et à un moment donné, les gens
19 cherchaient des gens. Vous savez, les... là, je
20 parle de femmes, hein!

21 Q. **[260]** Hum, hum.

22 R. Puis les femmes, là, c'est... c'est épouvantable,
23 mais c'est encore comme ça aujourd'hui, il faut...
24 moins, vous en êtes un bel exemple, mais c'est un
25 peu comme ça. Il fallait aller les chercher,

1 apparemment, mais moi, j'étais comme une référence,
2 mais ça avait rien à voir avec... Je regardais pas
3 la liste de membres, là. Je regardais dans des
4 bottins et tout ça. Mais, disons que ça s'est... Là
5 je l'ai mentionné parce que c'est sûr qu'il y a eu
6 des courriels qui sont arrivés puis des CV,
7 quelques-uns, mais c'était pas... c'était pas plus
8 que ça, puis ça avait rien à voir avec
9 l'allégeance.

10 Q. **[261]** Rien à voir avec l'allégeance.

11 R. Non.

12 Q. **[262]** Vous n'étiez pas appelée à faire une
13 vérification de l'allégeance politique de la
14 personne que vous alliez recommander.

15 R. On n'était pas capable de le faire la plupart du
16 temps. Si c'était pas un donateur, puis c'était pas
17 un membre, on l'avait pas dans nos...

18 (10:55:27)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[263]** Mais, quand ça en était un, vous le voyez.

21 R. Oui, mais...

22 Q. **[264]** Donc, vous faisiez cette recherche-là et...

23 R. Non, je la faisais pas... je la faisais pas au
24 départ parce que si dans notre réseau...

25 Q. **[265]** « Au départ », mais en cours de route?

1 R. Si on me le demandait parce que, en cours de route,
2 en partant, là, nos réseaux, les ministres, ils les
3 connaissaient, ils les avaient déjà.

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Je vais m'objecter pour le moment. J'écoute, là, là
6 on est hors mandat, complètement hors mandat. Le
7 ministre de la Culture peut nommer sur le conseil
8 de... et cherche des femmes et ça n'a rien à faire
9 avec la construction et donc c'est assez, je pense.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 D'autre part, Madame la Présidente, ça passe par la
12 responsable du financement du parti politique et il
13 s'agit... et je vous dis, je vous soumets
14 respectueusement, nous sommes en enquête, il s'agit
15 de voir si le financement ne mène pas à des
16 nominations, si le financement ne nomme (sic) pas à
17 l'obtention de contrats dans le secteur public,
18 dans l'industrie de la construction. Et je pense
19 que c'est le même... toujours le même pattern qu'il
20 faut aller voir : est-ce que le financement - et
21 c'est ce que je prétends - le financement mène à
22 tout.

23 Et dans ce cas-ci, alors que madame
24 Trépanier nous dit que sa fonction, c'est de
25 s'occuper du financement, on s'aperçoit qu'elle

1 recommande ou qu'elle vérifie des gens qui vont
2 être nommés sur des conseils d'administration.

3 R. Non, je m'excuse, avec tout respect, Maître
4 Crépeau. Je ne recommande pas des personnes sur des
5 conseils d'administration au grand jamais. Ce que
6 je faisais, c'était à la demande des personnes
7 suite à la... à la décision de la parité, on dit
8 « on veut se monter une banque de noms de femmes ».

9 Alors, donc la ministre pouvait recommander
10 sur un... sur un conseil de... un conseil
11 d'administration. Et le fait est que vous regardez
12 les conseils, puis il y avait toujours des postes
13 de libre. Et le réseau libéral, comme vous appelez,
14 là, bien, les ministres le connaissaient, là.
15 Alors, moi, ça... ça n'avait... ça n'avait rien
16 rien à voir avec ça. Et je peux vous dire que dans
17 les dernière année, c'est l'inverse qui arrivait,
18 là, parce que quand ils étaient trop libéraux, là,
19 ils étaient pas nommés nulle part, mais, le fait
20 est que c'est pas ça. Moi, on faisait affaire...
21 appel à moi à cause de mon... de mon expérience
22 passée comme ministre et comme femme. Et... et je
23 suis membre de la Chambre de commerce de Montréal
24 et... Bon. Alors, c'est ça, mais...

25 Q. [266] Donc, c'est pas attaché au financement ce que

1 vous nous dites.

2 R. Non, mais pas du tout.

3 Q. [267] Pas du tout.

4 R. Pas du tout.

5 Q. [268] Et il y a pas de vérification qui est faite
6 avec les gens pour voir s'ils ont... s'ils ont
7 contribué à la caisse du Parti libéral.

8 R. Moi, quand on me demandait des CV et puis que...
9 que j'envoyais quelques noms... D'abord, j'avais
10 pas de CV, tout ce que j'avais, c'étaient des noms,
11 t'sais. Par exemple, telle personne... par exemple,
12 madame une telle est présidente de la Chambre de
13 commerce, bien, elle serait peut-être intéressée à
14 telle chose, telle chose, telle chose. Mais, si on
15 m'appelait pour me demander son... si une personne
16 avait contribué, ça, c'est sûr que c'est une
17 vérification que je faisais, mais je savais pas à
18 quel propos.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais, Maître Crépeau, maître Décary a fait une
21 objection avec laquelle je dois dire que je suis
22 assez d'accord.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On s'éloigne de la construction.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Il est onze heures (11 h 00), Madame la Présidente,
5 on pourrait en profiter pour prendre la pause.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8

9 (11:37:27)

10 LA GREFFIÈRE :

11 Madame Trépanier, je vous rappelle que vous êtes
12 toujours sous le même serment que vous avez prêté.

13 R. Très bien.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[269]** Madame Trépanier, on a abordé plusieurs
16 sujets jusqu'à date. Maintenant, on va peut-être
17 sortir un peu de votre bureau au parti où vous
18 faites de la gestion que ce que vous nous avez
19 expliquée et on va vous amener sur le terrain. Il
20 est exact que vous avez fait de la sollicitation
21 dans des grandes firmes de génie?

22 R. Non.

23 Q. **[270]** Non.

24 R. Non.

25 Q. **[271]** Vous avez pas rencontré des présidents de

1 sociétés, des vice-présidents des firmes de génie?

2 R. En fait, nous avons... vous parlez de moi
3 personnellement?

4 Q. **[272]** Oui. Vous personnellement.

5 R. O.K. Moi personnellement, à l'occasion d'activités
6 de financement, c'est sûr que je rencontre des...
7 des présidents d'entreprise, mais... Votre
8 question, c'était... c'était « si vous
9 rencontrez... »

10 Q. **[273]** On va rester chez peut-être les firmes de
11 génie.

12 R. Est-ce que je rencontre des firmes de génie?

13 Q. **[274]** Oui.

14 R. Je rencontre des gens qui travaillent dans des
15 firmes de génie. Alors, vous allez me dire « vous
16 sollicitez une entreprise? » C'est non, Madame la
17 Présidente. Nous ne sollicitons jamais
18 d'entreprises. Est-ce qu'on sollicite des gens dans
19 des entreprises? Est-ce qu'on sollicite dans des
20 entreprises? Oui. La question qu'il faut se poser,
21 je pense, c'est : est-ce que, d'abord, un, est-ce
22 qu'on a le droit de solliciter une personne dans
23 son milieu de travail? Et si, oui, comment on peut
24 le faire. Alors, moi, je vous dis qu'on a le droit
25 comme parti politique, comme solliciteur, de

1 solliciter des gens dans leur milieu de travail, à
2 la condition que ces gens-là aient un certificat de
3 solliciteur. Et ça, c'est approuvé par le DGE. Le
4 DGE... nous, c'est notre maître à pensée, là, le
5 Directeur général des élections dans les partis
6 politiques. Le DGE a en sa possession ou peut les
7 avoir sur demande, tous nos certificats de
8 solliciteur.

9 Q. [275] Alors...

10 R. Alors, donc quand il a le certificat de
11 solliciteur, là je vais en prendre un au hasard,
12 des gens qui... qui sont venus ici, de monsieur
13 Kazimir Olechnowicz, je le pointe pas plus que
14 d'autres, là, il a le droit de solliciter pour nous
15 dans son entreprise. Comment... maintenant qu'on a
16 le droit de solliciter dans les entreprises,
17 comment on peut le faire? Alors, un, comme je vous
18 ai dit tout à l'heure, on approche une personne, on
19 lui demande d'aider dans... de nous aider dans un
20 comté - et il y en a beaucoup... Moi, ce qui m'a
21 impressionnée, je disais ce matin à des gens, j'en
22 revenais pas comment il se faisait que les... les
23 gens qui sont venus ici... Bien, en fait, je le
24 comprenais, mais ça me donnait un peu raison de
25 dire, vous montriez des pièces à des témoins, puis

1 là ils regardaient ça. Puis monsieur Olechnowicz
2 entre autres dit : « On a donné tant que ça! »
3 C'est... c'est que c'est ça, c'est que ça vient de
4 partout, par les comtés, par nos sollicitateurs et
5 ça... et dans les comtés et par nos sollicitateurs.
6 Alors, une fois qu'on a fait ça, on dit : comment
7 on peut aussi solliciter dans les entreprises.

8 À un moment donné, quand est arrivé l'ère
9 de la... de... des courriels, beaucoup nous
10 appelaient des comtés, des députés, ils disaient :
11 « Est-ce qu'on peut solliciter sur les lieux de
12 travail? » parce que, nous, dans nos fichiers, on a
13 toujours le nom du donateur, l'adresse personnelle
14 et les contributions et c'est ça qu'on achemine au
15 Directeur général des élections. On n'a pas de
16 donnée d'entreprises, mais eux, les cartes
17 d'affaires, tout ça, ils en avaient. Alors, j'étais
18 pas trop sûre de mon affaire. Alors, on a demandé
19 l'information au DGE et voici la réponse du
20 Directeur général :

21 Vous avez le droit de solliciter un
22 président de compagnie ou n'importe
23 qui de la compagnie sur son lieu...
24 dans son lieu d'affaires et de lui
25 écrire dans son lieu... sur son lieu

1 d'affaires et de l'appeler dans son
2 lieu d'affaires.

3 Alors, ce qui est... pour les écrits,
4 qu'est-ce que... la réponse qu'on nous a faite, et,
5 là, c'est moi qui ai demandé la question il y a
6 quelques années, et voici ce qu'on m'a fait. Si on
7 dit, vous... vous écrivez maître Félix Rhéaume,
8 Parti libéral du Québec, l'adresse, tatata « mon
9 très cher Félix... » et caetera, et caetera
10 « ... j'ai besoin d'une contribution, j'aimerais
11 ça. Merci beaucoup. » Ça, c'est tout à fait légal.
12 Si t'écris « Parti libéral du Québec, Félix
13 Rhéaume, Cher Félix » et caetera, et caetera, là
14 vous êtes... il aime moins ça. Il dit : « Je pense
15 qu'on les accepterait, mais c'est pas souhaité. Si
16 vous écrivez : Parti libéral du Québec, à qui de
17 droit, j'aimerais ça avoir une sollicitation, là,
18 t'es dans le trouble, c'est illégal. » Alors, comme
19 vous voyez, la glace est mince.

20 Alors, quand on sollicite des gens qui sont
21 présidents d'entreprise, je ne sollicite pas
22 l'entreprise, je sollicite quelqu'un dans
23 l'entreprise.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [276] Le sollicitez-vous...

1 R. Là...

2 Q. [277] ... excusez-moi, personnellement, lui...

3 R. Je solli... pas nécessairement. On en a parlé
4 pendant une demi-heure tout à l'heure des réseaux
5 de sollicitateurs. Qu'on avait des sollicitateurs qui
6 sollicitaient dans leur réseau, ça c'est
7 vraiment... c'est effectivement, entre autres, leur
8 réseau d'affaires et leur réseau de connaissance.

9 Q. [278] Alors... Oui?

10 R. Une fois qu'on a dit ça... Je m'excuse.

11 Q. [279] Oui, oui, je vous laisse...

12 R. Une fois qu'on a dit ça, Madame la Présidente, des
13 contributions d'entreprises, jamais, jamais,
14 jamais, je n'ai sollicité de contributions
15 d'entreprises. Jamais. Et, à ma connaissance, les
16 gens qui m'entourent au parti non plus. Jamais on
17 m'a offert de l'argent comptant. Jamais j'en ai
18 demandé. Jamais on a demandé des contributions de
19 compagnies, de chèques de compagnies; je passais
20 mes journées à retourner des... des contributions
21 non conformes. Alors, ce qui sort aujourd'hui, là,
22 c'était en dehors de ma connaissance et puis
23 j'étais absolument pas au courant. Et lorsqu'on
24 demandait à quelqu'un de solliciter pour nous, on
25 avait toujours des directives qu'on leur donnait

1 puis qu'on leur disait : « Ça prend des chèques
2 personnels. Il faut que ça soit de vos propres
3 biens. » Et on avait une vérification qu'on pouvait
4 faire, avec nos limites, mais lorsqu'on se rendait
5 compte qu'il se passait quelque chose, on
6 remboursait.

7 Et, si je l'avais su, je l'aurais dénoncé.
8 Puis j'aurais fait plus que ça. Parce que c'est...
9 Moi, aujourd'hui, là, dans les semaines qui...
10 qu'on vit, je suis extrêmement déçue et je suis
11 fâchée parce qu'on nous a bernés à quelque part.
12 Moi, je peux pas croire qu'il y a des gens, des
13 professionnels, des... on parle du génie, là, de
14 ces gens-là, professionnels, ont embarqué dans des
15 affaires comme ça avec des stratagèmes aussi
16 organisés. J'écoutais une certaine firme cette
17 semaine, je disais, bien, là! Ils passaient leur
18 temps... ils avaient du monde à plein temps pour
19 gérer les contributions illicites, ça pas de
20 « mausus » de bon sens! Mais c'est ça qui se
21 passait.

22 Puis, moi, j'aurais quitté. Moi, je suis
23 venue... je suis revenu au parti, j'étais déjà à
24 l'âge de la retraite, là, quand je suis revenue,
25 là, j'avais cinquante-cinq (55) ans, et je suis

1 revenue pour aider. Je suis revenue apporter ma
2 contribution. J'ai l'impression que, si on venait
3 me chercher, c'est parce que j'avais une
4 certaine... une certaine crédibilité dans mon parti
5 et puis que je pouvais donner un coup de main. Puis
6 je vous l'ai dit, j'ai commencé doucement puis j'ai
7 décidé de rester. Alors, je serais partie.

8 Puis je peux pas croire... Là je vais vous
9 donner deux exemples. J'ai vu, ici... Là j'ai passé
10 des mois à être sur le bout de ma chaise à vous
11 écouter, hein. Vous comprendrez. Et là, quand il en
12 arrivait un puis qu'il disait... bien, voyons donc,
13 ça a aucun bon sens, ils vous ont tous dit qu'au
14 Parti libéral du Québec ils avaient toujours donné
15 des chèques personnels, qu'ils nous en avaient
16 jamais parlé et puis qu'on ne pouvait pas le
17 soupçonner.

18 Quand monsieur Olechnowicz est venu
19 s'asseoir ici, j'ai dit, bon. Mais, lui, il est
20 pareil comme les autres, tu sais, c'est un
21 ingénieur, un gros ingénieur de Montréal; j'étais
22 la première à penser ça. Puis c'est quelqu'un qui
23 est très crédible puis qui est très bien vu dans sa
24 profession et tout ça. Puis, tout à coup, il vous a
25 dit : « Bien, non, nous autres, on remboursait

1 pas. » Je disais, bien, non, regarde donc ça. Je
2 l'avais condamné en partant.

3 Alors, moi, je ne peux pas croire, encore
4 aujourd'hui, là il faut bien que je me rende à
5 l'évidence, ils l'ont avoué, là, mais je peux pas
6 croire que toutes les firmes de professionnels, là,
7 tous les avocats puis les comptables puis... je
8 vous l'ai dit, on sollicitait... on sollicite
9 partout. Si vous voulez savoir qui ont sollicité,
10 sortez les bottins. Bien, je peux pas croire que
11 tout ce monde ont fraudé. Je peux pas croire que
12 des avocats qui sont juristes vont avoir fraudé
13 avec des prête-noms puis de tels stratagèmes. Je
14 fais encore confiance à l'humanité en ce sens-là
15 mais... Vous savez, on vingt-deux mille (22 000)
16 donateurs au parti, bon an mal an. Je sais pas
17 combien, les ingénieurs, ça représente parce qu'on
18 les comptabilise pas, là, par... par nom. Alors
19 donc, je le sais pas. Mais je suis contente de
20 passer ce message-là, là, je n'étais pas au
21 courant, mon parti n'était pas au courant de ces
22 stratagèmes de prête-noms.

23 Moi, je suis arrivée au parti en deux mille
24 un (2001). Là vous avez deux mille un (2001), deux
25 mille deux (2002), deux mille trois (2003), deux

1 mille quatre (2004), deux mille cinq (2005), où il
2 se passe rien. En deux mille cinq (2005), arrive
3 Gomery. Dans ma tête, c'est au fédéral puis c'est
4 loin puis là... Et arrive des témoignages de gens,
5 mais il y a des gens que... je m'implique pas au
6 fédéral et tout ça, je disais, ils sont pas
7 organisés. Les gens nous disaient des fois : « Vous
8 autres, au provincial... au Parti libéral, vous
9 avez des structures » puis, bon, appelait ça, de la
10 structurite, « Mais, nous, on n'a pas ça. On arrive
11 à une élection, on fait ça... », puis c'est là que
12 le dérapage arrive. Je disais, bien, là ils ont pas
13 d'argent pour payer leurs affiches. Ils font faire
14 leurs affiches puis ils vont les payer après avec
15 des (inaudible). Je me disais ça. Je me disais ça
16 comme ça.

17 Ensuite... Là on est en... J'ai quand même
18 fait cinq ans, là. On arrive en deux mille six
19 (2006), avec le Rapport Moisan, suite à Gomery. Le
20 Rapport Moisan dit : « Il y a eu un parti politique
21 qui a eu des problèmes, mais au Parti libéral du
22 Québec on ne peut pas démontrer que ce sont de
23 fausses contributions. » Ça adonne-tu bien, c'est
24 pas des ingénieurs. T'sais, c'est des gens -
25 aujourd'hui je me dis ça, là - en plus, c'était des

1 gens que je ne connaissais pas. Je sais pas où ils
2 avaient donné. On les a remboursés par acquis de
3 conscience. Par transparence, on les a remboursés.

4 Tout ce temps-là, on améliorait nos... nos
5 méthodes de travail, on augmentait notre formation
6 et c'est là que j'ai décidé de faire un guide de
7 financement plus formel avec des directives
8 beaucoup plus... beaucoup plus strictes, là. Pas
9 plus strictes, mais plus en évidence. Le premier
10 mot, c'était « des contributions personnelles
11 seulement sont acceptées. » En deuxième... pour
12 vous donner une idée, là, le deuxième point de
13 notre guide de financement, c'est « les
14 contributions par dons anonymes ne sont pas
15 acceptées au PLQ. » Et c'était légal. On aurait pu
16 avoir notre petit chapeau nous autres aussi dans le
17 coin, là, et puis de... d'accepter des
18 contributions en argent dans le chapeau. Mais moi,
19 et c'est pas... je l'ai pas inventé, c'était comme
20 ça avant que j'arrive aussi, on a toujours dit que
21 c'était le plus bel exemple de dérapage. C'est la
22 façon la plus facile. Ça fait qu'on voulait pas ça.

23 Alors, pensez-vous qu'on aurait accepté des
24 prête-noms quand on... on refusait des... des
25 façons de faire légales? Alors donc, Madame la

1 Présidente, je réitère, là, je confirme, je suis
2 sous serment ici...

3 Q. **[280]** Vous le saviez pas...

4 R. ... et j'avais hâte de venir vous le dire.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[281]** Votre message est passé.

7 R. Merci.

8 Q. **[282]** Est-ce qu'on peut vous poser des questions?

9 R. Oui.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[283]** Vous nous l'avez dit, vous le saviez pas,
12 vous l'ignoriez et vous êtes tombée des nues avec
13 les rapports Gomery et Moisan?

14 R. Et Moisan. Et là après ça, rendu là, on a pris les
15 moyens pour. Là, ce qui est arrivé... ce qui est
16 arrivé à partir de là, on n'a pas... on a augmenté
17 nos guides puis on a refait de la formation plus
18 intensive puis vous savez nos bénévoles, ça roule
19 puis ils changent à chaque année, cent vingt-cinq
20 (125) associations et tout ça. Et là, suite à ça,
21 est arrivé les allégations de l'opposition à
22 l'Assemblée nationale. Et là, on sort des noms puis
23 là, je suis encore sur le bout de ma chaise, j'ai
24 dit : « Voyons donc! » Et là, à ce moment-là, le
25 DGE fait une enquête. Là, c'était quelques firmes

1 de génie et avec un affidavit signé, chaque
2 personne, ils les ont retrouvées et chaque personne
3 devait signer comme quoi il avait donné de ses
4 propres biens, sauf une firme, la firme qu'on a
5 remboursée immédiatement. Alors là, on s'est
6 inquiété, on a dit : « Bien là, là, il y a anguille
7 sous roche. »

8 Et là, on a formé un comité avec le
9 gouvernement pour changer les lois. Mais là, on est
10 en deux mille neuf (2009), là. Le temps a passé.
11 Alors, on a mis un an, on a eu un décès de... vous
12 savez, du ministre qui était responsable de ce
13 dossier-là, c'était Claude Béchar. Il y a eu Jean-
14 Marc Fournier, il y a eu Robert Dutil et Yvon
15 Vallières qui s'en sont occupés. Je les nomme parce
16 que c'est des gens d'une intégrité, là, à tous
17 points.

18 Q. **[284]** Mais Madame Vallières... Madame Trépanier...

19 R. Et on est arrivé avec les lois en deux mille dix
20 (2010).

21 Q. **[285]** O.K. On va... on va maintenant regarder
22 certains sujets. Vous en avez abordé plusieurs en
23 passant, là, et on va revenir un petit peu à cet
24 avertissement-là qui arrive, rapport Moisan, c'est
25 l'onglet 10. Il y a une pièce qui a été produite

1 hier et je n'ai pas le numéro de la pièce sous la
2 main, mais c'est l'onglet 10. Madame, je vais vous
3 demander de nous l'amener, Madame Morin, à la page
4 8. Et je sais que vous en avez pris connaissance,
5 Madame Trépanier, mais c'est juste... alors les
6 contributions au Parti libéral. On va établir ce
7 qui a été noté pour les années quatre-vingt-quinze
8 (95) à deux mille trois (2003), elles se sont
9 élevées à huit mille trois cent vingt-cinq (8325).
10 La dernière phrase : « Tous les donateurs ont été
11 remboursés par l'employeur. » Et avant, un cas
12 particulier, un peu plus bas...

13 R. Mais je dois dire... un instant, là, un instant,
14 « Tous les... » ce que vous ne dites pas dans votre
15 allégation, c'est que le rapport Moisan, je sais
16 pas trop où dans quelle page...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[286]** Mais Maître Crépeau pose des questions, il
19 allègue rien.

20 R. Ah, excusez-moi.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[287]** Je citais. Je cite le rapport Moisan.

23 R. Oui, mais ce que... ce qui a pas été cité, avant,
24 c'est que le Parti libéral n'avait été tenu...
25 personne avait pu déduire que le Parti libéral

1 avait...

2 Q. **[288]** C'est la conclusion de... de Maître Moisan?

3 R. Oui, c'est ça. Je trouve que c'est important de le
4 dire.

5 Q. **[289]** O.K. La dernière phrase avant un cas
6 particulier : « Il n'en reste pas moins que le
7 Parti libéral a ainsi bénéficié de dons à même
8 l'argent des commandites. » Ça, ça a dû vous
9 ébranler pas mal quand vous avez vu ça cette...
10 cette mention-là, Madame Trépanier?

11 R. Oui.

12 Q. **[290]** O.K. Peu importe que le parti... puis là, je
13 vous dis peu importe que le parti le sache ou non,
14 vous apprenez tout d'un coup que vous avez
15 bénéficié d'argent de sources de dons illégaux
16 pour... à la hauteur de huit mille dollars (8000 \$)
17 et qu'au Parti québécois, on est à, si je me
18 souviens pas, à quatre-vingt-quinze mille dollars
19 (95 000 \$) par des prête-noms. Vous apprenez, en
20 deux mille six (2006), qu'il y a des prête-noms qui
21 agissent au Québec.

22 R. Oui, mais j'apprends aussi, en deux mille six
23 (2006) qu'il a des prête-noms qui agissent au
24 Québec, mais ces prête-noms là, dans ce cas-là, ne
25 sont pas chez nous.

- 1 Q. **[291]** O.K.
- 2 R. Parce que le... le rapport Moisant stipule bien que
3 le Parti libéral n'est pas coupable ou il y a rien
4 qui peut démontrer que ses contributions ont été
5 frauduleuses. Alors...
- 6 Q. **[292]** Donc, si ça se fait ailleurs, ça se fait pas
7 chez vous?
- 8 R. À ce moment-là? C'est exactement ce que je me suis
9 dit.
- 10 Q. **[293]** O.K.
- 11 R. J'ai dit : « Nos contributions ont l'air,
12 d'après... après une enquête, conformes », mais on
13 a remboursé quand même pour... par... par
14 transparence. »
- 15 Q. **[294]** Alors, à la page 16, Madame Morin. Les
16 contributions...
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- 18 Le rapport a pas été déposé.
- 19 Me PAUL CRÉPEAU :
- 20 On m'a dit qu'il... non? Alors, si vous avez... on
21 va lui donner tout de suite un numéro. Je croyais
22 qu'il avait été déposé hier, Madame la Présidente.
- 23 LA GREFFIÈRE :
- 24 184P-1935 pour l'onglet numéro 10.
- 25 (11:53:14)

1 184P-1935 : Rapport de la Commission d'enquête par
2 Me Jean Moisan du 12 juin 2006

3

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 1935. Et on va aller à la page 16 qui s'appelle
6 « principes de base ». Le paragraphe en bas de page
7 « les contributions corporatives ». Je vais juste
8 faire une courte citation, qui apparaît, les deux
9 derniers paragraphes :

10 Il ressort de l'examen des faits et
11 des réponses des divers témoins que le
12 subterfuge permettant aux personnes
13 morales de contribuer au financement
14 des partis au moyen de contributions
15 sous le noms des employés est connu
16 depuis longtemps et largement utilisé.
17 Un témoin l'a qualifié d'endémique
18 dans un journal, Le Devoir. L'ancien
19 ministre Duhaime l'a rappelé également
20 en termes on ne peut plus clairs. En
21 d'autres termes, et depuis longtemps,
22 les personnes morales contribuent au
23 financement des partis. Incapables de
24 le faire légalement, elles utilisent
25 le moyen détourné de dons par leurs

1 employés et de contributions à
2 diverses activités payées par les
3 employés et remboursées par
4 l'employeur. Dans les deux cas, les
5 remboursements prennent une forme ou
6 une autre, selon l'inspiration du
7 moment, la suggestion des comptables,
8 l'imagination créative. Il s'agit de
9 leur donner une couleur de légalité et
10 de les camoufler.

11 Madame Trépanier, ça existe des prête-noms, à
12 partir du douze (12) juin deux mille six (2006)?

13 R. Madame la Présidente, il faut aussi se fier aux
14 gens qui font des enquêtes autour de nous. Nous,
15 quand on a vu ça en deux mille six (2006), on s'est
16 fait dire par le rapport Moisan, qu'il y en
17 avait... ça n'avait pas existé dans ce cas-ci. On a
18 toujours prôné qu'on ne voulait pas de
19 contributions... que les contributions devaient
20 être légales, en chèques personnels de leur propre
21 bien.

22 Après enquête du DGE, moi j'étais très
23 inquiète jusqu'à l'enquête du DGE. L'enquête
24 détermine que, effectivement, ils ont donné de leur
25 propre bien selon tous ces gens-là. Et je vous ai

1 dit, on n'est pas restés les bras croisés. C'est là
2 qu'on a décidé de revoir nos documents, de refaire
3 de la formation plus pointue, d'être plus en avance
4 sur... on avisait nos gens. Et on a décidé, et on
5 est arrivés avec une loi extrêmement coercitive en
6 deux mille dix (2010).

7 Q. **[295]** On va laisser faire la loi.

8 (11:56:03)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[296]** Vous rappelez-vous de la question qui vous a
11 été posée?

12 R. Oui. Ce que je vous ai dit, c'est lorsque...

13 Q. **[297]** Quelle est-elle?

14 R. Elle est, comment ça se fait qu'après avoir vu le
15 rapport Moisan, vous n'avez pas allumé? En gros...

16 Q. **[298]** Non, ce n'est pas ça qu'il dit. Il a dit :
17 « Ça existait, des prête-noms, en juin deux mille
18 six (2006)? »

19 R. Ça existait, mais on n'a jamais été capables de le
20 détecter chez nous. On n'avait pas les moyens pour
21 le faire.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[299]** Avez-vous essayé?

24 R. Moi, je contacte... Écoutez, nous, on est un parti
25 politique qui ramassions des contributions avec les

1 moyens que nous avons, et on a amélioré nos
2 moyens, entre autres, avec la liste électorale et
3 tout ça. Mais quand...

4 Q. **[300]** On va aller en deux mille six (2006). Restez
5 en deux mille six (2006), là.

6 R. Oui.

7 Q. **[301]** Vous avez l'avertissement, qu'est-ce que vous
8 faites en deux mille six (2006) pour cesser d'avoir
9 des prête-noms? Parce que ça s'est... ça existe
10 partout dans la société, dans les entreprises,
11 c'est dénoncé et c'est dans les partis politiques.

12 R. Écoutez, moi, nous ne l'avions pas vu au Parti
13 libéral du Québec. On était sérieux. Je ne dis pas
14 que les autres partis ne sont pas sérieux, là. On
15 était sévères, on employait toutes les mesures
16 possibles. On avait de la formation, on
17 regardait... Nous, nos contributions, une chose
18 que... dans d'autres... On l'a su parce que des
19 fois, il y a des gens qui changent de formation
20 politique. La plupart des contributions étaient
21 gérées, avant deux mille onze (2011), là, dans les
22 comtés, à ce que je peux me souvenir.

23 Tandis que nous, c'était tout centralisé au
24 Parti. Tous les formulaires et beaucoup de chèques
25 arrivaient au Parti. Alors, on a fait avec les

1 moyens que nous avons tout ce que nous pouvions.

2 Et quand le DGE, puis on avait nos
3 vérificateurs externes, quand le DGE nous a dit,
4 après le rapport Moisan, que toutes ces firmes-là
5 qui avaient été dénoncées avaient contribué de leur
6 propre bien, on s'est empressés de rembourser ceux
7 qui étaient fraudeurs...

8 Q. **[302]** On comprend, Madame Trépanier...

9 R. Et là, on a décidé de refaire la loi.

10 Q. **[303]** On ne se préoccupe pas des remboursements
11 quand on s'est fait attraper. On se préoccupe des
12 moyens qu'on prend pour ne pas commettre
13 l'infraction.

14 R. Bien, exactement.

15 Q. **[304]** O.K.

16 R. Mais moi, je n'avais rien. Quand tu as lu dans un
17 rapport que, en général, les gens fraudent par des
18 comptes de dépenses puis tout ça, puis dans les
19 faits c'est bien différent, là. Alors, quand la
20 personne... moi...

21 Q. **[305]** Ah, c'est bien différent chez vous? Avec ce
22 que vous savez aujourd'hui, vous dites, c'est
23 différent de ce que...

24 R. Non, non. Quand c'est dit dans un rapport, il faut
25 que ça se vérifie sur le terrain, là. Moi, quand je

1 demandais à quelqu'un, d'abord, au niveau national,
2 je contactais moins les gens, là, mais je les
3 rencontrais, là, je ne me cacherais pas derrière
4 quelqu'un d'autre. Mais il n'y a jamais personne,
5 personne qui a fait la moindre allusion. Il y en a,
6 là, qui sont dans les... D'abord, ils donnent tous
7 à tous les partis, là. Ça, on le sait, là. Ça, on
8 le savait. Ça, on le savait. Mais ce n'était pas ça
9 le point. Le point, c'était : est-ce qu'ils donnent
10 de leur propre bien? Est-ce que ce sont des chèques
11 personnels? On leur disait, ils avaient la ligne
12 directrice et tout ça. Mais après ça, on n'est pas
13 des enquêteurs non plus. Alors, il y avait un...

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. [306] Mais si vous me permettez, Madame...

16 R. ... un organisme pour ça.

17 Q. [307] S'il-vous-plaît, si vous me permettez. Si
18 vous me permettez. Bon. Le rapport Moisan prouve de
19 façon indéniable que le Parti libéral du Québec a
20 profité de prête-noms, sauf qu'il ne dit pas que
21 c'est à la connaissance des gens du Parti, vous
22 êtes d'accord avec moi?

23 R. Pardon? Pouvez-vous répéter?

24 Q. [308] Le rapport Moisan dit de façon claire que le
25 Parti libéral du Québec a profité de prête-noms,

1 mais pas à sa connaissance. Êtes-vous d'accord avec
2 moi?

3 R. Bien, si c'est pas à connaissance... si c'est pas à
4 sa connaissance...

5 Q. **[309]** Non, les gens du parti ne... les gens du
6 parti ne le savaient pas. C'est ce qu'a conclu le
7 juge.

8 R. Oui.

9 Q. **[310]** Mais il dit qu'il y a eu des prête-noms.

10 R. Oui.

11 Q. **[311]** Bon, vous êtes d'accord avec ça?

12 R. Et on les a remboursés, oui.

13 Q. **[312]** Donc, vous savez qu'il y a l'existence de
14 prête-noms depuis deux mille six (2006). Votre
15 guide sur le financement, est-ce que vous l'avez
16 fait par la suite, après le rapport Moisan?

17 R. Euh...

18 Q. **[313]** Vous avez dit tout à l'heure que vous avez
19 fait rédiger un guide de financement.

20 R. Là. C'est ça. Là, il y toujours eu...

21 Q. **[314]** Vous l'avez fait... Vous l'avez fait quand,
22 votre guide de financement?

23 R. Le premier guide qu'on... il y a toujours eu des
24 directives, on a toujours...

25 Q. **[315]** Mais vous l'avez revu, votre guide, après le

1 rapport Moisan?

2 R. C'est-à-dire que je m'ex... Plus que revu. C'est
3 qu'avant, on avait des feuilles...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[316]** Mais pouvez-vous répondre, juste répondre
6 simplement pour tout de suite, puis après ça vous
7 répondrez ce que vous voudrez : quand l'avez-vous
8 revu? C'est ça, là, la question qui est posée.

9 R. C'est que le... on l'a composé... on a fait un vrai
10 guide avec... broché, tout ça, tout de suite après
11 Moisan.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[317]** Est-ce que dans ce guide de financement-là,
14 il y a quelconque mention du... de je dirais de...
15 du phénomène des prête-noms, une forme
16 d'avertissement, en disant aux gens : « Vous savez,
17 vous devriez informer nos donateurs qu'il faut pas
18 qu'il y ait de prête-noms. » Est-ce que ça vous en
19 faites allusion dans votre guide de financement?

20 R. Dans le guide, ce qu'on disait, on reprenait les
21 articles de la loi. Et...

22 Q. **[318]** Oui, mais ça, c'est... bien, ma point... mon
23 point c'est : est-ce que dans votre guide, il y
24 avait une forme d'avertissement à vos
25 sollicitateurs, à vos soll... excusez-moi, aux gens

1 qui allaient chercher des contributions, de dire à
2 nos... à vos donateurs : « Faites attention, on ne
3 veut pas. Il y a eu le phénomène des prête-noms,
4 puis on voudrait pas se faire jouer de cette façon-
5 là. »

6 R. Oui, bien, en fait, le... le rapport Moisan, est-ce
7 qu'il mentionne le mot « prête-nom »?

8 Q. **[319]** Oui, oui, il parle de contributions
9 corporatives qui sont...

10 R. Bon, bien, ça, oui.

11 Q. **[320]** ... qui sont... qui sont remboursées.

12 R. Ça, exact...

13 Q. **[321]** Mais mon... mon point...

14 R. C'est exactement ça.

15 Q. **[322]** ... si vous prenez mon point : est-ce que
16 dans votre guide de financement, il y a un
17 avertissement aux gens qui vont chercher les dons à
18 l'effet de leur dire : « Vous direz à nos donateurs
19 qu'on ne veut pas, qu'il ne faut pas que les gens
20 qui font des chèques soient remboursés par...

21 R. Oui.

22 Q. **[323]** ... par quelconque façon. »

23 R. Oui.

24 Q. **[324]** Vous avez ça dans votre guide de financement?

25 R. Oui, exactement.

- 1 Q. **[325]** Vous l'avez écrit?
- 2 R. Bien sûr.
- 3 Q. **[326]** Et pensez-vous que quand...
- 4 R. Mais... mais le... mais le mot...
- 5 Q. **[327]** Si vous me permettez...
- 6 R. ... prête-nom...
- 7 Q. **[328]** Si vous me permettez...
- 8 R. Excusez.
- 9 Q. **[329]** Croyez-vous que, lorsque vous approchez
10 quelqu'un pour demander un don, la personne va vous
11 dire de façon tout bonnement : « Alors, vous savez,
12 moi, je vais vous faire des chèques. Ça va être des
13 chèques personnels, mais je les rembourse mes
14 employés pour les chèques. » Pensez-vous qu'il va
15 vous dire ça? Mais est-ce que c'est pas le
16 contraire? Est-ce que ça devrait pas être la
17 personne qui sollicite qui devrait justement dire
18 aux donateurs potentiels : « On veut pas que vous
19 vous remboursiez, là, on veut des chèques
20 personnels? » Ça, c'est répéter la loi. Mais est-ce
21 qu'il y aurait pas fallu dire en plus : « On veut
22 pas que vous remboursiez des gens, là? » On... est-
23 ce que c'est pas ça qui manquait dans vos... dans
24 vos démarches?
- 25 R. Bon, peut-être...

1 Q. **[330]** Peut-être que ça aurait nui à vos campagnes
2 de financement, mais est-ce que c'est pas ça que
3 vous auriez pu dire, rajouter, dans les faits?

4 R. En fait, je pense que ce qu'on disait était
5 suffisent. On leur disait... peut-être dans
6 d'autres termes, on leur disait : « Il faut que ce
7 soient des chèques personnels qui viennent de vos
8 propres biens, - et c'était bien indiqué dans les
9 formules, là, - qui viennent de vos propres
10 biens. » Alors, c'est... c'est clair.

11 Q. **[331]** Ça a toujours été ça de...

12 R. Oui. Bien...

13 Q. **[332]** ... dans les formules?

14 R. Oui. Nos directives, là... on avait... Quand je
15 suis arrivée en deux mille un (2001), là, il y
16 avait une feuille de directives, c'était écrit :
17 « Vous... ce doit être des chèques de... de...
18 personnels. » À côté, donc... c'était marqué ce que
19 vous devez faire, ce que vous devez pas faire. Les
20 chèques personnels, ça peut pas des chèques de
21 compagnie. Bon, et caetera, et caetera. Mais
22 c'était un peu ça. C'est ça qu'on a rapporté dans
23 le guide, et avec plus de force en disant : « Ce
24 doit être... ce doivent d'être des chèques
25 personnels. »

- 1 Q. **[333]** Mais, Madame, ça, c'est certain que...
- 2 R. Ils sont pas...
- 3 Q. **[334]** ... si c'étaient pas de chèques personnels,
4 ça passait pas...
- 5 R. Qui viennent de vos propres...
- 6 Q. **[335]** ... il fallait les... il fallait les
7 rembourser.
- 8 R. ... que de... de vos propres... venant de vos
9 propres biens. Et dans mon esprit, c'était...
10 c'était clair. Et sans remboursement, ça, on l'a
11 dit, mais là, si vous me parlez juste de deux mille
12 six (2006), je sais plus à quel moment on l'a
13 ajouté.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- 15 Q. **[336]** Vous dites que vous avez dit « Et sans
16 remboursement, » au solli...
- 17 R. Oui, oui, là, maintenant, notre guide qui date de
18 deux mille neuf (2009) à peu près...
- 19 Me PAUL CRÉPEAU :
- 20 Q. **[337]** Oui.
- 21 LA PRÉSIDENTE :
- 22 Q. **[338]** Maintenant que vous...
- 23 R. Bien, c'est ça...
- 24 Q. **[339]** ... maintenant.
- 25 R. ... c'est ça, c'est pour ça, je peux pas confirmer

1 à quelle... en deux mille six (2006), mais en deux
2 mille six (2006) on disait déjà : « Ne peut pas
3 être... ce sont des dons personnels...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[340]** Ça, c'est une...

6 R. ... de vos propres biens. »

7 Q. **[341]** Si vous me permettez : c'est une évidence. La
8 loi le dit. Puis, si c'est pas... si c'est pas un
9 chèque personnel, c'est automatiquement remboursé.
10 Ça, c'est... c'est juste respecter techniquement
11 la... la chose.

12 R. Oui.

13 Q. **[342]** Mais est-ce qu'on pourrait prendre un
14 engagement, le Parti libéral, de nous donner les
15 diverses versions de ce fameux guide de financement
16 qu'on...

17 R. Oui.

18 Q. **[343]** ... qu'on a couru pendant le mandat de la
19 comm... pendant la période du mandat de la
20 Commission? Je serais certainement intéressé. Je
21 sais pas si on peut... je sais pas... prendre cet
22 engagement-là?

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Oui, la réponse est oui.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
2 Le plus tôt possible? Ce serait aussi possible?
3 Me MICHEL DÉCARY :
4 Oui, mais vous savez que, enfin, c'est un petit
5 détail, c'est la Saint-Jean, donc au début de la
6 semaine prochaine, c'est-à-dire mercredi dans la
7 semaine prochaine?
8 Me PAUL CRÉPEAU :
9 Mardi?
10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
11 Bien...
12 Me MICHEL DÉCARY :
13 Bien... Bien...
14 R. Mais avant le...
15 Me MICHEL DÉCARY :
16 Mardi, c'est fermé.
17 Me PAUL CRÉPEAU :
18 Ou lundi?
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Mais lundi, c'est ouvert, parce que c'est pas un
21 jour... un jour férié. Je comprends qu'il y a des
22 gens qui font le pont, là.
23 Me MICHEL DÉCARY :
24 Très bien, oui, oui. Lundi, c'est...
25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Mais il faudrait...
3 Me MICHEL DÉCARY :
4 Oui, la réponse est oui.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Parfait.
7 Me PAUL CRÉPEAU :
8 Merci.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Alors, ce sera l'engagement?
11 LA GREFFIÈRE :
12 C'est l'engagement, pardon, 82. Et voulez-vous le
13 reformuler, s'il vous plaît? C'est de donner les
14 divers...
15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
16 Les guides de financement du Parti libéral du
17 Québec, toutes les versions qui ont existé pen...
18 Me PAUL CRÉPEAU :
19 De mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux
20 mille onze (2011), dans toutes ses versions.
21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
22 Q. **[344]** Et sur un autre sujet, tout à l'heure vous
23 avez dit que le directeur général vous avait
24 confirmé que vous pouviez faire une lettre du
25 genre : « Monsieur Jacques Lussier, Entreprise

1 ABC. » Vous avez... vous pouvez faire parvenir une
2 lettre de cette façon-là, puis dire, bon, bon, bon.
3 Est-ce que vous, à votre connaissance, vous avez
4 déjà vu des lettres que le Parti libéral a envoyées
5 en disant : « Monsieur Jacques Untel, » à
6 l'entreprise, vous en avez vu?

7 R. Euh...

8 Q. **[345]** Des lettre envoyées à l'adresse de
9 l'entreprise, est-ce que vous en avez vu?

10 R. Bien, j'ai peut-être pas vu des lettres, mais j'ai
11 vu des textes... parce que, habituellement, c'était
12 fait par les comtés; c'est les députés, les
13 associations qui voulaient faire une sollicitation
14 pour un événement quelconque. Nous, ce que vous
15 faisons, c'était un envoi massif à chaque année -
16 qui allait d'ailleurs dans le compte 127, là -
17 tous les donateurs du parti qui n'avaient pas donné
18 durant l'année courante mais, nous, nous avons les
19 adresses personnelles des gens. Alors, cet envoi-là
20 était fait à l'adresse personnelle.

21 Q. **[346]** Toujours à l'adresse personnelle?

22 R. Oui.

23 Q. **[347]** Jamais de lettre envoyée directement à
24 l'adresse de la société?

25 R. Non. Non, parce que nos systèmes sont... nous

1 n'avons pas les adresses d'entreprises dans notre
2 système.

3 Q. [348] Mais vous dites que dans le comté, parfois,
4 on pouvait envoyer la lettre directement à
5 l'entreprise?

6 R. Oui, parce qu'eux, ils se montent une banque de
7 données, puis ils ont les adresses d'entreprises et
8 ils reçoivent des cartes d'affaires. Et ils
9 trouvaient que c'était beaucoup plus facile de
10 contacter les gens. Ils voulaient être sûrs, ils
11 voulaient le faire par courriel, aussi. Alors,
12 donc, bien des gens avaient leur courriel
13 d'affaires, alors... c'est ça.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 J'aimerais que l'engagement, ce ne soit pas
16 seulement jusqu'en deux mille onze (2011), mais
17 jusqu'à maintenant.

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Oui, très bien.

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci.

23

24 184E-82 Fournir les divers guides de financement du
25 Parti libéral de 1996 à aujourd'hui

1 (12:06:43)

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[349]** Sur ce sujet-là, on l'a abordé, ce n'est pas
4 la question d'un chèque, si on adresse à l'adresse
5 résidentielle, c'est la question de l'obligation de
6 ne pas être remboursé par l'employeur. Il y a un
7 témoin A qui a témoigné ici la semaine dernière,
8 qui a dit qu'il a été formé au sein du Parti
9 libéral à faire de la sollicitation, et qu'on lui a
10 spécifiquement dit qu'on ne dit pas ça au donateur,
11 parce que ce n'est pas une exigence du Directeur
12 général des élections. Est-ce que c'est exact,
13 quand vous êtes en deux mille un (2001), vous
14 disiez à vos sollicitateurs : « Vous ne dites pas aux
15 gens "tu ne peux pas être remboursé par
16 l'employeur" », parce que ce n'était pas une
17 obligation à cette époque-là du Directeur général
18 des élections?

19 R. C'est faux.

20 Q. **[350]** C'est faux?

21 R. C'est faux. Moi, là, écoutez, j'essayais de
22 décortiquer ce que ce monsieur-là disait...

23 Q. **[351]** Et répondez juste à cette question-là,
24 l'obligation...

25 R. Non.

1 Q. **[352]** Ce n'est pas le reste, là.

2 R. Jamais. Jamais. Nous, là, notre intention, en tout
3 cas, la mienne et ceux qui travaillaient autour,
4 c'était de ramasser des fonds au Parti libéral du
5 Québec en toute légalité. Alors... et je ne veux
6 pas qu'on... je ne veux pas exagérer...

7 Q. **[353]** C'est ça. Mais à quel moment, dites-nous à
8 quel moment vous avez exigé... l'avez-vous exigé
9 que vos sollicitateurs disent aux donateurs : « Et
10 vous n'avez pas le droit d'être remboursé par votre
11 employeur »?

12 R. Là, je reviens toujours à nos guides de
13 financement. Ce qu'on disait au départ, c'était...
14 et là, il faut se ramener dans le temps, là. Là, on
15 parle, on est en deux mille treize (2013), le
16 Québec au complet écoute vos travaux. C'est sûr que
17 tout le monde est sensibilisé puis il est inquieté
18 par ça. Mais en deux mille un (2001), ce n'était
19 pas le premier... ce n'était pas ce qui nous
20 habitait au départ. Moi...

21 Q. **[354]** Donc, vous ne le disiez pas en deux mille un
22 (2001).

23 R. Nous, on disait... nous, on y allait, avec le
24 temps, la loi disait : « Il faut que ce soit de vos
25 propres biens, un chèque personnel donné de vos

1 propres biens. »

2 Q. **[355]** Ce n'est pas ça que je vous ai demandé,
3 Madame Trépanier. Je vous demande si vous ajoutiez,
4 en deux mille un (2001), la mention que « vous ne
5 pouvez pas être remboursé par votre employeur »?
6 C'est simple. À quel moment vous l'avez...

7 R. Il va falloir qu'ils vérifient, parce que je ne le
8 sais pas quand, mais ça a toujours été clair, là.

9 Q. **[356]** Ça a toujours été clair, mais est-ce que
10 c'était écrit?

11 R. Je peux pas l'affirmer. Mais c'est sûr qu'on l'a...
12 c'est sûr que dans nos formations qu'on a aussi,
13 avec ces guides de financement là, on faisait des
14 formations dans les comtés, dans les conseils
15 généraux, on faisait des ateliers de formation. Et
16 là, les questions fusaient, puis on répondait. Mais
17 dans mon esprit, ça a toujours été clair que, et
18 donc quand j'en parlais, je le disais aussi, nos
19 (inaudible) étaient formés comme ça.

20 Q. **[357]** Mais ce n'était pas écrit?

21 R. Je ne le sais pas.

22 Q. **[358]** Vous ne le savez pas?

23 R. Je ne le sais pas quand ça a commencé. Là, on va
24 tout vous donner ça. Parce que, à chaque année, on
25 modifiait avec les problèmes contemporains.

1 Q. **[359]** Donc, êtes-vous en train de dire qu'il y a eu
2 des modifications à toutes les années, à votre
3 guide de pratique?

4 R. Le guide comme tel, il a été instauré en... bien,
5 c'est la même chose, c'était des feuilles
6 détachées, là.

7 Q. **[360]** Oui?

8 R. Mais quand on voyait quelque chose, on changeait,
9 on vérifiait. Et le directeur général du Parti, qui
10 était très pointilleux, à l'époque je parle de
11 Robert Parent, qui a été là très longtemps, qui est
12 en lien direct avec le DGE, il était sur le comité
13 technique, alors aussitôt qu'il y avait un petit
14 point, on l'ajoutait. Alors... et parfois on les
15 changeait de place, ça devient plus... une année on
16 pouvait... on insistait toujours sur les premières
17 choses, c'est sûr, mais tu sais, les chèques de
18 compagnies, puis à un moment donné, que la personne
19 soit électeur du Québec, ça a l'air ridicule, là,
20 mais avant qu'on ait la liste électorale, parfois
21 on pouvait s'en faire passer des contributions
22 comme ça. Alors, donc... Mais on...

23 Moi, je veux juste vous dire qu'on... j'ai
24 toujours été de bonne foi, puis j'ai toujours
25 essayé d'avoir des directives claires. Mais ce que

1 je ne soupçonnais pas à l'époque, je ne pouvais pas
2 en tenir compte, je ne le soupçonnais pas.

3 Q. [361] Donc, ce n'était même pas une question de se
4 fermer les yeux sur la situation si vous ne saviez
5 pas que ça existait des prête-noms avant deux mille
6 six (2006)?

7 R. Avant deux mille six (2006)? Non.

8 Q. [362] Deux mille cinq (2005), rapport Gomery?

9 R. Non, non, c'est là.

10 Q. [363] Deux mille cinq (2005), le rapport...

11 R. Deux mille cinq (2005), je vous l'ai dit tout à
12 l'heure. En deux mille cinq (2005), quand est
13 arrivé Gomery, je me suis dit, bien là, il faut
14 être plus prudents. Et là, j'ai mis ça aussi sur le
15 fait que l'organisation, dans ce parti-là, qui
16 était visée, était plus ou moins chancelante au
17 niveau du financement, ils en faisaient, là, quand
18 ça... à l'heure des élections, ce qu'on me disait,
19 je n'y suis pas impliquée, mais...

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 Parce que là, les commentaires sur... parce que là
22 on parle d'un autre parti.

23 R. Oui.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [364] C'est ça, puis je ne cherche pas ces

1 commentaires-là. Si madame Trépanier répondait à la
2 question, et c'est simple, dans Gomery, il est
3 exact qu'on a blâmé, et je vais vous donner la
4 citation, si vous me permettez...

5 Me MICHEL DÉCARY :

6 Allez au point... cherchez-vous l'argent comptant,
7 c'est-tu ça que vous cherchez?

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[365]** Deux choses, je cherche... il y a un blâme
10 qui est adressé à monsieur Marc-Yvan Côté? Vous
11 êtes au courant de ça en deux mille cinq (2005)?

12 R. Certainement.

13 Q. **[366]** Oui? Alors, on lui reproche d'avoir manipulé
14 des sommes d'argent comptant?

15 R. Oui.

16 Q. **[367]** Et il y a aussi un blâme qui est adressé à
17 Bruno Lortie pour avoir reçu des sommes d'argent
18 comptant, quinze mille piastres (15 000 \$) en
19 argent comptant à titre de salaire, à ce moment-là.

20 R. Oui.

21 Q. **[368]** Vous vous souvenez de ça? Bon. Marc-Yvan
22 Côté, c'est un solliciteur au Parti libéral du
23 Québec?

24 R. Bon. Alors...

25 Q. **[369]** Qu'est-ce... répondez à la question. Est-ce

- 1 que c'est un solliciteur?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. **[370]** Monsieur Bruno Lortie, est-ce que c'est un
4 solliciteur au Parti libéral du Québec?
- 5 R. Monsieur Bruno Lortie c'est un... il a un
6 certificat de solliciteur...
- 7 Q. **[371]** Donc, c'est un solliciteur au Parti libéral
8 du Québec en deux...
- 9 R. Tous... tous les membres des cabinets avaient un
10 certificat de solliciteur.
- 11 Q. **[372]** O.K. Alors, la réponse c'est oui, il est un
12 des solliciteurs du Parti libéral. Il est, de plus,
13 le chef de cabinet de madame Normandeau à ce
14 moment-là.
- 15 R. En deux mille six (2006)?
- 16 Q. **[373]** Oui.
- 17 R. Non.
- 18 Q. **[374]** Cinq, six? Oui? Madame Normandeau est
19 ministre?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[375]** O.K. Donc, vous avez deux personnes, au
22 moins, du Parti libéral du Québec qui détiennent
23 des certificats de sollicitation qui... qui sont
24 blâmées dans... dans le rapport Gomery. Ça, c'est
25 en novembre deux mille cinq (2005).

1 R. Oui.

2 Q. [376] Alors, je veux juste, pour qu'on se comprenne
3 bien, là, dans Gomery, voici la citation, je
4 voulais juste vous la lire, là :

5 Les personnes qui ont accepté des
6 contributions en liquide et d'autres
7 avantages malhonnêtes se sont
8 déshonorées et on déshonoré le parti
9 politique.

10 Et là, on doit blâmer un monsieur Béliveau, Marc-
11 Yvan Côté, on parle de monsieur Corbeil et de
12 monsieur Morselli pour leur inconduite. Et on
13 ajoute que :

14 De nombreux travailleurs du parti ont
15 accepté d'être payés en liquide.

16 Vous avez, encore une fois, en novembre deux mille
17 cinq (2005), un avertissement sévère que des gens
18 ont agi de façon... on parle « d'inconduite au
19 mépris des lois régissant les dons aux partis
20 politiques. » Monsieur Marc-Yvan Côté, c'est un de
21 vos sollicitateurs. Lui avez-vous retiré son
22 certificat de sollicitation en deux mille cinq
23 (2005)?

24 R. Bon. Monsieur Marc-Yvan Côté...

25 Q. [377] Répondez juste à la question, Madame

- 1 Trépanier. Est-ce que vous lui avez retiré le
2 certificat?
- 3 R. Mais ça... ça demande une explication. Alors...
- 4 Q. **[378]** Est-ce qu'il en avait un en deux mille cinq
5 (2005)?
- 6 R. Il faudrait que je vérifie. Oui, parce qu'il
7 faisait les activités de... de madame Normandeau,
8 alors...
- 9 Q. **[379]** Deux mille six (2006), est-ce qu'il en a eu
10 un?
- 11 R. Il en a eu un toutes ces années-là parce qu'il a...
- 12 Q. **[380]** Deux mille sept (2007), est-ce qu'il a
13 continué à avoir un certificat de sollicitateur au
14 Parti libéral?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[381]** Deux mille huit (2008)?
- 17 R. Pour l'activité de madame Normandeau, oui.
- 18 Q. **[382]** Peu importe. Est-ce qu'il a continué à
19 détenir un certificat de sollicitation?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[383]** Deux mille neuf (2009)?
- 22 R. Proba... deux mille neuf (2009), je suis pas
23 certaine, mais je... oui, oui, oui.
- 24 Q. **[384]** Oui?
- 25 R. Oui.

1 Q. **[385]** O.K. Alors, monsieur, malgré les
2 avertissements que vous avez en deux mille cinq
3 (2005) et en deux mille six (2006), qui visent
4 spécifiquement le fait que monsieur... monsieur
5 Marc-Yvan Côté a agi puis a détenu des sommes
6 d'argent comptant puis a payé du monde puis ce
7 qu'on lui reproche dans Gomery, vous continuez à le
8 laisser faire de la sollicitation pour le Parti
9 libéral du Québec?

10 R. Oui. Parce que c'est deux choses bien différentes
11 et là, je vais... là je vais l'expliquer.

12 Q. **[386]** Oui, allez-y.

13 R. Alors, monsieur Marc-Yvan Côté était dans le cadre
14 de... je sais pas comment ça s'appelait, là, mais
15 c'était au niveau fédéral. Il a mal agi, ça c'est
16 clair. Monsieur Lortie, c'était un... un salaire
17 puis ça avait l'air... c'est... c'est pas légal
18 plus, là, mais je sais pas exactement ce qui s'est
19 passé exactement, mais c'était au niveau fédéral.
20 Alors, Marc-Yvan Côté, comme il vous l'a dit, il a
21 été très peu... je l'ai vu très peu. Je le pensais
22 très peu impliqué. Lorsque je suis arrivée en deux
23 mille un (2001), il m'a appelé pour me dire
24 « Bonjour », parce qu'on a été collègues ministres
25 et à ce moment-là, Gomery était pas dans le décor,

1 là. Et il m'a dit : « Moi, je suis un peu à la
2 retraite et je ne vais faire que l'activité, je
3 vais juste aider Nathalie Normandeau dans son
4 activité. » Je savais que Nathalie Normandeau était
5 de la Gaspésie et que monsieur Marc-Yvan Côté
6 aussi. Je savais le lien qu'il y avait entre les
7 deux. Alors, jusque-là, moi, ça m'allait très bien.
8 Et je ne connaissais pas non plus les liens de
9 monsieur Lortie avec monsieur Côté. Alors ça, c'est
10 une chose.

11 Q. **[387]** Alors, Madame Trépanier, amenez-nous en deux
12 mille six (2006). Pas deux mille un (2001); deux
13 mille six (2006), après deux mille six (2006),
14 l'avertissement.

15 R. O.K. C'est ça. Alors moi, honnêtement, la façon que
16 j'ai réagi, c'est que monsieur Marc-Yvan Côté
17 connaissait nos règles et que je n'avais rien, il
18 était un solliciteur parmi d'autres pour l'activité
19 de madame Normandeau. Je ne l'avais jamais vu
20 depuis deux mille un (2001), jamais rencontré nulle
21 part. Je l'avais pas vu dans aucune activité.
22 Alors, dans mon esprit, je... je pensais qu'il
23 aidait une amie lors d'une activité de financement.
24 Et c'est en deux mille... au début, là, qu'il
25 m'avait demandé qu'on émette un certificat de

1 solliciteur. Je pense que c'est monsieur Lortie,
2 comme chef de cabinet, qui m'avait dit : « Émets un
3 certificat de solliciteur à monsieur Côté. »

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[388]** Dois-je comprendre de ce que vous dites que
6 monsieur Marc-Yvan Côté était un ami de madame
7 Normandeau?

8 R. Non, c'était pas une amie personnelle, parce que
9 lui il venait de la Gaspésie et elle aussi. Alors,
10 donc...

11 Q. **[389]** Mais c'est vous qui venez de dire que...

12 R. Bien, c'était des connaissances.

13 Q. **[390]** ... qu'il était un... Bien, vous venez de
14 dire que vous saviez...

15 R. C'était des connaissances. Non, non, non, c'était
16 pas des...

17 Q. **[391]** ... que monsieur Lortie était un ami de
18 madame Normandeau?

19 R. Oui. Monsieur Lortie était un ami de monsieur Côté.
20 Et monsieur Côté était une connaissance proche de
21 madame Normandeau.

22 Q. **[392]** Donc, vous niez ce que vous venez de dire,
23 là?

24 R. Bien, je me suis peut-être trompée, là. Mais ce
25 que... parce que monsieur Lortie n'était pas un ami

1 de madame Normandeau, là. Elle ne le connaissait
2 pas avant. Alors, donc... Puis moi non plus.

3 Q. **[393]** Mais elle l'a connu à un moment donné,
4 puisqu'il voulait faire de la sollicitation pour
5 son activité.

6 R. On parle de monsieur Lortie? On parle de monsieur
7 Lortie? Vous parlez de monsieur Lortie ou de
8 monsieur Côté, là?

9 Q. **[394]** Bien, c'est monsieur... Moi j'ai compris que
10 c'était Marc-Yvan Côté qui a dit qu'il voulait
11 faire de la sollicitation.

12 R. Bon, je me suis mal exprimée, je vais reprendre.

13 Q. **[395]** Pour l'activité de Nathalie Normandeau.

14 R. C'est ça. Là, quand monsieur Côté m'a appelée en
15 deux mille un (2001), madame Normandeau était déjà
16 là, elle était déjà députée. Puis elle faisait déjà
17 des campagnes de financement. Elle... lui, il m'a
18 dit : « Moi, je vais... Bonjour, bonjour, je ne
19 fais plus grand-chose mais je vais juste solliciter
20 pour l'activité annuelle de Nathalie Normandeau. »

21 Q. **[396]** On parle de Marc-Yvan Côté?

22 R. De Marc-Yvan Côté.

23 Q. **[397]** C'est exactement ce que vous avez dit, et
24 vous avez dit : « Marc-Yvan Côté voulait solliciter
25 parce que c'était un ami de Nathalie Normandeau. »

1 R. Et là, je me trompe, c'était une connaissance.

2 Assez...

3 Q. **[398]** Oui, là on a fait beaucoup de degrés
4 d'amis...

5 R. Oui, c'est une connaissance. Non, non, non. Je me
6 suis peut-être trompée dans mon terme. Parce que
7 Nathalie Normandeau était au cabinet de monsieur
8 Bourassa dans l'époque où monsieur Côté était
9 ministre, et moi aussi d'ailleurs. Alors, il la
10 connaissait. Monsieur Côté vient de Matane, de ce
11 coin-là. Il a été député de Matane. Alors, lui, il
12 était très proche de ces gens-là. Il avait été
13 ministre des Transports puis il avait connu madame
14 Normandeau, qui était très impliquée dans son
15 milieu. Mais ce n'était pas des amis. Mais il était
16 intéressé à l'aider, parce que monsieur Côté c'est
17 un régionaliste. Il voulait aider la Gaspésie.

18 Q. **[399]** Mais ça, c'est certain qu'il était intéressé
19 à l'aider. Mais si...

20 R. Mais en deux mille un (2001), on était royalement
21 dans l'opposition, puis depuis quatre-vingt-dix-
22 huit (98). Il a aidé madame Normandeau depuis
23 toujours. Mais je veux finir le point sur monsieur
24 Lortie. Monsieur Lortie, elle vous l'a expliqué
25 comment elle l'a rencontré, là, comment il est

1 devenu son chef de cabinet. Moi je n'avais aucune
2 idée qu'il était une connaissance de Marc-Yvan Côté
3 à ce moment-là, et je n'avais aucune idée non plus,
4 l'amitié je l'ai appris ici, qu'il y avait entre
5 les deux.

6 Et moi, monsieur Lortie était le seul
7 directeur de cabinet qui avait... qui me
8 sollicitait pour organiser une activité, si vous
9 voulez, dans le comté de sa ministre, qui disait :
10 « Moi, je vais en organiser une... pas en organiser
11 une, je vais en cédule une à Québec, une à
12 Montréal. » Et dans mon esprit, l'organisation
13 allait à ses sollicitateurs, il y en avait quelques-
14 uns à Québec, et pour Montréal la même chose. Mais
15 je ne... Et à mon avis, monsieur Lortie ne
16 sollicitait pas. Alors, je n'ai jamais vu une
17 sollicitation directe de monsieur Lortie. Alors...

18 Q. **[400]** Pourquoi avait-il un certificat de
19 solliciteur?

20 R. Parce que c'était de forme. Tout... Le bureau du
21 premier ministre nous avait demandé que tous nos
22 personnels... je pense que ça venait du DGE,
23 également. Je ne suis pas certaine, là. Ça, je ne
24 suis vraiment pas certaine. Mais c'était de tout
25 temps, depuis deux mille trois (2003), on émettait

1 un certificat de solliciteur à tous nos membres de
2 cabinet. Parce qu'on disait, si jamais...

3 Q. **[401]** Est-ce que vous dites, vous n'êtes pas
4 certaine pour le DGE, mais le...

5 R. Mais je suis certaine qu'on émettait un certificat
6 de solliciteur.

7 Q. **[402]** Que le bureau du premier ministre demandait
8 que tous les membres...

9 R. Oui.

10 Q. **[403]** ... de cabinet de tous les... c'est-à-dire,
11 tous les membres du personnel politique de tous les
12 cabinets aient un certificat de solliciteur?

13 R. On trouvait ça important que tous les membres des
14 cabinets, si jamais ils recevaient une contribution
15 dans leur... qu'ils soient vraiment en règle. Comme
16 tous les membres du Parti, comme tous les membres
17 des permanences des partis, tous les membres de
18 l'exécutif, toutes nos instances nationales. Alors,
19 ils avaient tous un certificat de solliciteur, même
20 s'ils ne l'utilisaient pas tous.

21 (12:21:52)

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[404]** Et ils avaient le droit de solliciter des
24 dons au nom du Parti libéral? Alors, les chefs de
25 cabinet des différents ministères, comme monsieur

1 Lortie, avaient le droit de solliciter des dons?

2 R. Oui, mais dans les faits, monsieur Lortie a
3 toujours dit, et je ne vois pas pourquoi je ne le
4 croirais pas, qu'il ne faisait pas de sollicitation
5 lui-même. Et la façon qu'il était organisé, je
6 pense que c'était vrai. Parce que, dans son comté
7 de Bonaventure, elle faisait ses activités, et les
8 activités, on a vu par beaucoup de correspondances,
9 celles de Québec étaient organisées par quelques
10 sollicitateurs, et celles de Montréal par quelques
11 autres sollicitateurs. Et après les activités,
12 monsieur Lortie, habituellement, transmettait les
13 chèques aux comtés et les comtés me les
14 retournaient. Mais c'est arrivé à quelques reprises
15 que les chèques sont arrivés directement après
16 l'activité, par monsieur Lortie.

17 Q. **[405]** Madame Morin, peut-être la pièce 1854. Et
18 pendant qu'on l'amène à l'écran, je vous pose la
19 question : vous n'avez pas de problème avec ça, que
20 les chefs de cabinet, qui sont la porte d'entrée au
21 bureau du ministre, aient le droit de solliciter au
22 nom d'un parti politique alors que le ministre
23 distribue des contrats?

24 R. Pouvez-vous me répéter votre question?

25 Q. **[406]** Vous n'avez pas de problème avec ça qu'un

1 chef de cabinet, qui est la porte d'entrée
2 politique au cabinet du ou de la ministre, ait en
3 même temps le droit de solliciter de l'argent des
4 entre... des... des personnes et des présidents de
5 firmes, et en même temps soit la porte d'entrée du
6 cabinet où on va déterminer qui reçoit des con...
7 des contrats et des subventions.

8 R. Bien, d'abord, c'est pas le chef de cabinet qui va
9 déterminer qui reçoit des... des... des contrats,
10 et de un, non, je ne vois pas... honnêtement, nous
11 voyions ça, dans le passé, juste comme une
12 protection qu'ils en aient tous. Mais dans le...

13 Q. **[407]** Ah! C'est pour protéger le Parti libéral
14 mais...

15 R. Bien, les institutions...

16 Q. **[408]** ... est-ce que c'est une protection du
17 ministre?

18 R. Honnêtement, je trouve pas ça une bonne idée que
19 le... que le directeur de cabinet sollicite. Et
20 dans... J'ai vérifié, après le témoignage de
21 monsieur Lortie, j'ai vérifié dans mes mémoires,
22 dans... dans... comment ça se passait dans les
23 autres comtés et c'est... c'est pas mal un cas
24 unique, je dirais; et je ne pense pas qu'il ait
25 sollicité lui-même. Moi, je l'ai vu dans... une

1 fois dans une activité où j'étais là, et puis il
2 sollicitait pas, il était pas... puis il était pas
3 en avant puis à l'honneur, et tout ça. Mais ce
4 n'est pas une bonne idée, c'est pas la meilleure.

5 Q. **[409]** O.K.

6 R. Ça, je peux vous dire ça. Et, ce que je pourrais
7 juste... juste... parce que je pense que j'aurai
8 pas l'occasion de le redire, pour revenir à Marc-
9 Yvan Côté, là, moi, là, je le croyais pas impliqué.
10 Moi, quand il m'a... il m'a appelée en deux mille
11 cinq (2005) pour me dire : « Je me retire dans mes
12 terres et je ne vais faire que l'activité de... de
13 Nathalie Normandeau. » Et il m'avait appelée de
14 Baie-Saint-Paul, sur l'afficheur. Alors, j'étais
15 convaincue de ça, et je ne le voyais pas nulle
16 part, un. Deux, je me suis dit, je peux pas croire,
17 avec ce qu'il a vécu à Gomery...

18 Q. **[410]** Qu'il va recommencer?

19 R. ... qu'il va recommencer. Alors, malheureusement,
20 c'est public puis il y a bien du monde qui vont
21 entendre ça, mais c'est comme ça que je le voyais.
22 Et je ne l'ai jamais revu.

23 Q. **[411]** Alors, quelles mesures vous avez prises pour
24 pas qu'il recommence? Dites-moi les mesures que
25 vous avez prises face à Marc-Yvan Côté pour

1 l'empêcher de récidiver, comme vous le dites?

2 R. Bien, un, j'ai fait confiance à l'organisation du
3 comté de Bonaventure parce que c'est pas moi qui ai
4 sollicité Marc-Yvan Côté. On a autorisé un
5 certificat de solliciteur, effectivement. Et j'ai
6 demandé à monsieur Lortie : « Est-ce que tout est
7 conforme? » et tout ça. Lui, il m'a dit : « Oui,
8 tout est conforme. » La même chose... j'ai fait
9 exactement la même chose avec son organisateur de
10 Montréal....

11 Q. **[412]** Ça, vous dites...

12 R. ... que je ne connaissais pas.

13 Q. **[413]** Vous dites : « J'ai demandé à monsieur
14 Lortie; » ça, c'est le même qui est blâmé lui aussi
15 dans Gomery pour avoir... accepté d'être payé en
16 argent comptant, alors que ça devait être des
17 dépenses électorales. Avez-vous demandé à quelqu'un
18 qui est blâmé de dire : « Est-ce que l'autre qui
19 est blâmé va agir correctement? » Avez-vous pris
20 des mesures spécifiques pour vous empê... vous
21 assurer que Marc-Yvan Côté ne recommence pas ce
22 qu'il avait fait avec des prête-noms en... dans
23 Gomery en deux mille cinq (2005)?

24 R. Non. À... ne serait-ce que de... de remettre toutes
25 les directives de faire les... les... les... ce

1 qu'on faisait avec les autres associations, avec
2 les autres organisations, et de faire confiance à
3 l'équipe de madame Normandeau. Et moi, j'étais
4 convaincue, il me semble que quand tu te brûles les
5 doigts une fois, tu recommences pas l'année
6 d'après, là. Alors... puis, qu'il était retiré dans
7 ses... dans ses terres, qu'il n'était plus nulle
8 part. Je l'ai vu nulle part. Et puis, je n'ai... je
9 ne lui ai plus jamais reparlé. Je lui ai parlé deux
10 fois. Et une fois... une autre fois, je l'ai croisé
11 dans...

12 Q. **[414]** O.K. Alors vous...

13 R. ... une activité de financement de madame
14 Normandeau.

15 Q. **[415]** ... vous lui avez accordé à tous les ans un
16 certificat de solliciteur malgré ça?

17 R. Oui.

18 Q. **[416]** Malgré qu'il s'était retiré. Et regardez...

19 R. Pour l'activité de madame Normandeau.

20 Q. **[417]** ... regardez la pièce 1854, certificat de
21 deux mille huit (2008), Marc-Yvan Côté, certificat
22 qui est même pas signé. Je vous rappelle que
23 monsieur Côté est venu dire ici qu'il sollicitait
24 puis il savait même pas qu'il avait un certificat.

25 R. Oui, alors...

1 Q. **[418]** Alors, est-ce que pour... comment vous faites
2 pour nous dire que, si lui ne le sait pas qu'il a
3 un certificat, d'ailleurs qui n'est pas signé, est-
4 ce que c'est pas juste pour vous couvrir après le
5 fait? Pour pas...

6 R. Non.

7 Q. **[419]** ... se faire attraper par le DGE?

8 R. Bon, écoutez, Madame la Présidente...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[420]** Si vous dites que c'est juste pour l'activité
11 de Nathalie Normandeau, pourquoi le certificat
12 était pas émis spécifiquement pour l'activité de
13 Nathalie Normandeau et non pas pour une année
14 entière?

15 R. Bon, alors, si vous remarquez, la gestion des
16 certificats de soll... pas... si vous remarquez une
17 année - je sais pas si vous en avez plusieurs de la
18 même année - vous allez voir que les certificats de
19 soll... de solliciteur, c'est une... sont souvent
20 émis tous la même année... euh... tous la même
21 journée ou pour toute une année, parce que c'est
22 extrêmement difficile à gérer. Quand on... Et même
23 le DGE maintenant a adouci les... les règles. On ne
24 peut plus... on n'a plus besoin d'émettre des
25 certificats de solliciteur, on n'a besoin que de

1 faire... qu'une liste de personnes qui sollicitent.
2 Alors, dans ce cas-là, monsieur Lortie, madame
3 Normandeau, à chaque année, nous faisaient...
4 madame Normandeau l'a conté. L'agent officiel
5 s'appelait monsieur Louis Sexton qui... Un comté,
6 c'est comme un... c'est comme une entité, ils font
7 presque toujours les mêmes choses. Alors, madame
8 Normandeau, on savait qu'elle faisait telle
9 activité, telle activité, telle activité. Alors
10 donc, on le savait d'une année à l'autre. Et on
11 m'avait demandé de faire un certificat de
12 solliciteur pour monsieur Côté et mons...
13 d'autres... d'autres personnes pour l'ac... pour
14 l'association de Nathalie Normandeau. Et d'une
15 année à l'autre, on prenait en début d'année la
16 liste de nos certificats de solliciteur, puis on...
17 on... on les préparait à l'avance. Mais, bon,
18 alors, ça, ça a été fait. Puis quant à la
19 signature, dans... à la suite de ça, en deux mille
20 neuf (2009), et même durant cette année-là, on
21 écoulait des anciens certificats de solliciteur, le
22 DGE nous avait dit que c'était pas nécessaire qu'il
23 soit signé. En fait, c'était le Parti libéral qui
24 autorisait. Alors, si monsieur untel avait...
25 voulait solliciter, c'est sûr que s'il voulait le

1 montrer, s'il sollicitait quelqu'un « as-tu le
2 droit de », mais que la signature n'était pas
3 obligatoire. Alors, on a même fait une version du
4 certificat de solliciteur où il n'y a pas de
5 signature, et on peut vous la produire parce
6 qu'on... on en avait fait... on l'avait fait ce
7 certificat de solliciteur là.

8 Q. **[421]** Mais, si vous dites que c'est le Parti
9 libéral qui autorise une personne à solliciter en
10 son nom...

11 R. Oui.

12 Q. **[422]** ... si la personne ne le sait même pas que le
13 Parti libéral l'autorise, d'abord, il y a un
14 problème.

15 R. Bon.

16 Q. **[423]** Dans le cas de monsieur Côté, il ne le savait
17 pas. Deuxièmement, le Parti libéral, comment ça se
18 fait que vous l'avez pas autorisé, vous lui avez
19 pas dit « je t'autorise spécifiquement à...

20 R. Non.

21 Q. **[424]** ... à solliciter »?

22 R. Alors, effectivement, dans les faits, là, dans...
23 dans les règles strictes, on aurait dû remettre les
24 copies de... de certificat de solliciteur aux
25 solliciteurs. Dans ce cas-là, peut-être qu'on l'a

1 pas remis, peut-être qu'on l'a remis au comté qui
2 lui a pas remis, mais chose certaine, monsieur Côté
3 savait qu'il était autorisé à solliciter.

4 (12:30:39)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[425]** Bien, c'est pas ce qu'il a dit.

7 R. Bien, monsieur Côté solli... il était en lien avec
8 le Parti... il était en lien avec l'Association de
9 Nathalie Normandeau et le bureau de Nathalie
10 Normandeau pour... pour solliciter, il faisait une
11 activité. Et moi, monsieur Lortie m'a dit « tu fais
12 un certificat de solliciteur à untel, untel,
13 untel. » Il y a un lien qui manque, mais je vais
14 vous dire que c'est pas évident de gérer les
15 certificats de solliciteur.

16 Q. **[426]** Oui, mais quand vous dites « monsieur Côté le
17 savait », il est venu dire qu'il le savait pas.

18 R. Il savait pas qu'il avait un certificat de
19 solliciteur qui existait, mais il savait qu'il
20 pouvait solliciter.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[427]** Mais, s'il a pas de certificat, comment est-
23 ce qu'il fait pour le savoir qu'il peut solliciter?

24 R. Bien, savait-il que ça existait un certificat de
25 solliciteur d'abord? Il y a ça et...

1 Q. **[428]** Oups!

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[429]** Donc, il sollicitait dans l'illégalité.

4 R. Non, s'il ne savait pas qu'il devait posséder un
5 certificat de solliciteur. Mais dans les faits,
6 moi, je vous dis que monsieur Marc-Yvan Côté était
7 autorisé à solliciter et qu'il avait un certificat
8 de solliciteur émis à son nom. Et que j'étais au
9 courant, qu'il était au courant et qui... ça
10 m'avait été demandé par Bruno Lortie.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[430]** Est-ce qu'il y avait une formation pour les
13 solliciteurs?

14 R. La formation qui existait, c'était lorsqu'on
15 faisait nos formations régulières dans les
16 comtés...

17 Q. **[431]** Oui.

18 R. ... parce que la plupart des solliciteurs, ce sont
19 des gens dans les comtés...

20 Q. **[432]** Est-ce que...

21 R. ... et on leur donnait les directives.

22 Q. **[433]** Est-ce que monsieur Côté a déjà participé à
23 une formation de solliciteur pour le Parti libéral
24 du Québec?

25 R. Non.

- 1 Q. **[434]** O.K. Donc, vous avez...
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- 3 Q. **[435]** Mais là on parle de deux mille huit (2008).
- 4 Me PAUL CRÉPEAU :
- 5 Q. **[436]** Oui, de deux mille huit (2008), à ces années-
- 6 là, puis à votre connaissance, il a jamais
- 7 participé à aucune activité de formation pour les
- 8 sollicitateurs pour le Parti libéral du Québec?
- 9 R. Je... Non, c'est certain...
- 10 Q. **[437]** O.K.
- 11 R. ... parce qu'il est pas venu dans nos instances,
- 12 sauf qu'il connaît... il connaissait les règles
- 13 comme on disait à tout le monde par exemple.
- 14 Q. **[438]** Oui, il les connaissait en deux mille six
- 15 (2006).
- 16 R. Oui. Je le sais.
- 17 Q. **[439]** En deux mille cinq (2005), il les
- 18 connaissait.
- 19 R. Je suis consciente.
- 20 Q. **[440]** Vous êtes consciente.
- 21 R. Exactement.
- 22 Q. **[441]** Alors, est-ce que vous avez fait une démarche
- 23 spéciale - et on terminera avec ça - une démarche
- 24 spéciale après qu'il ait été blâmé et que le parti,
- 25 vous-même et le Parti libéral du Québec apprennent

1 que Marc-Yvan Côté a été blâmé pour avoir - le
2 terme, là - avoir joué avec de l'argent comptant à
3 la hauteur de, je pense, c'était cent vingt mille
4 dollars (120 000 \$), l'expression, c'était ça, avec
5 les doigts, là. Est-ce que vous avez pris des
6 démarches spéciales pour vous assurer qu'il ne
7 recommence pas qui... et qu'il agisse correctement
8 comme solliciteur si vous vouliez encore l'avoir
9 comme solliciteur?

10 R. Moi, j'ai eu une conversation avec Bruno Lortie qui
11 était...

12 Q. **[442]** Non, pas avec Lortie, avec monsieur Côté.

13 R. Non, avec monsieur Côté directement, non.

14 Q. **[443]** Madame la Présidente, il est midi trente-cinq
15 (12 h 35).

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[444]** Oui, mais je voudrais juste finir...

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Oui, oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... l'argument avec Marc-Yvan Côté. Si madame dit
22 « s'il savait pas que ça lui prenait un certificat
23 de solliciteur pour solliciter », il en avait eu un
24 en deux mille sept (2007).

25 R. Bon. Alors, il le savait. Mais, je vous dis, là, la

1 gestion des certificats de solliciteur, là, c'est
2 extrêmement compliqué. Par exemple, j'émetts un
3 certificat de solliciteur, on parle de Marc-Yvan
4 Côté. Marc-Yvan Côté se retourne et demande à sa
5 conjointe ou à quelqu'un de solliciter d'autres
6 personnes. L'autre personne, est-ce qu'elle a
7 droit... est-ce qu'elle doit avoir un certificat de
8 solliciteur aussi? Alors, on avait beaucoup de
9 difficultés à gérer ça et c'est pourquoi le DGE a
10 assoupli les règles beaucoup. Maintenant, il y a
11 deux sortes de certificat de solliciteur, dans les
12 comtés et, nous, au parti, nous faisons une liste
13 de noms avec la personne et avec la signature de...
14 du représentant officiel et on n'a même pas besoin
15 de... d'émettre un certificat à la personne.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Il est midi trente-cinq (12 h 35), Madame la
18 Présidente. Je vous soumetts que j'ai encore pour,
19 je vous dirais, une bonne... je finirai pas cet
20 après-midi, c'est évident. Et je pense qu'il reste
21 quelques heures à faire en chef. Moi, je vous
22 propose, compte tenu un peu de la semaine qu'on a
23 faite cette semaine, on a fini de siéger tard,
24 c'est peut-être d'ajourner à mercredi prochain pour
25 qu'on finisse d'une journée, d'un bloc

1 l'interrogatoire et les contre-interrogatoires.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je suis même pas certaine que ça va se terminer en
4 une journée. Alors, c'est comme évident que ça ne
5 se terminera pas aujourd'hui. Alors, dans les
6 circonstances, comme ça se terminera pas
7 aujourd'hui et comme on a siégé très tard à peu
8 près... au moins trois jours...

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Cette semaine.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... sur cinq, nous allons ajourner à mercredi
13 prochain. On aurait souhaité terminer, mais c'est
14 manifeste que ça ne se terminera pas aujourd'hui.
15 Alors, nous allons ajourner les audiences à
16 mercredi prochain. Vous devrez revenir, Madame.

17 R. Merci.

18

19

20 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

21

22

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **JEAN LAROSE**

25